

Le paysage péri-urbain au XV^e siècle :

L'aspect et le rôle de la campagne voisine dans la vie des cités bretonnes au Moyen Age

Les travaux consacrés aux villes médiévales se sont multipliés ces dernières années, soit sous forme de monographies consacrées à des centres importants sur le plan politique, économique et social (1), soit à travers quelques synthèses qui mettent l'accent sur le rôle d'un réseau urbain dans une région déterminée (2) ou sur un aspect particulier de leur paysage et de leurs activités (3). La Bretagne n'a pas échappé à cet engouement justifié et plusieurs livres ont permis de ressusciter des pans entiers de l'histoire de localités qui ont joué un rôle essentiel dans notre province (4).

(1) B. CHEVALIER, *La ville de Tours et la société tourangelle, 1356-1520*, 2 volumes, Lille III, 1974. — R. FAVREAU, *Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, 1978. — Cl. FOLHEN, *Histoire de Besançon*, Paris, 1964. — J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, 1950, etc...

Mentionnons aussi les ouvrages collectifs sur Paris (R. CAZELLES et J. FAVIER, Hachette, 1972 et 1974), sur Angers, Le Mans, Marseille, Lyon, Nice, Toulouse (éditions Privat).

(2) F.L. GANSHOF, *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen Age*, Bruxelles, 1943. — Y. RENOARD, *Les villes d'Italie de la fin du X^e au début du XIV^e siècle*, S.E.D.E.S., 1969. — J.P. LEGUAY, *Un réseau urbain médiéval, les villes du comté puis du duché de Savoie*, publication du Centre franco-italien, Turin et Chambéry, 1979.

(3) P. LAVEDAN, *Histoire de l'Urbanisme*, réédition de 1974 en collaboration avec J. HUGUENEY-J. LE GOFF, *Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale*, *Annales E.S.C.*, juillet-août 1970, n° 4. — H. SÉE, *Louis XI et les villes*, Paris, 1892. — B. CHEVALIER, *La politique de Louis XI à l'égard des bonnes villes*, *Le Moyen Age*, tome LXX, 1964. — Ph. CONTAMINE, *Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Age, aspects financiers et économiques*, *Revue Historique*, juillet-septembre 1978, n° 527, pages 23-47, etc...

(4) Nous avons donné une bibliographie dans notre travail sur *Un réseau urbain médiéval, les villes du duché de Bretagne à la fin du Moyen Age*, Bordeaux, 1978.

Aussi intéressantes soient-elles, ces études n'ont pas toujours suffisamment insisté sur les contacts étroits entre les cités et la campagne voisine. Les articles ou les livres qui se sont penchés sur ce problème essentiel sont rares. Nous en citerons deux récents : l'article de M.A. Jourdan-Lombard, intitulé *Oppidum et banlieue, sur l'origine et les dimensions du territoire urbain* (5), et l'ouvrage de M.R. Fietier, *Recherches sur la banlieue de Besançon au Moyen Age* (6).

Une ville ne se conçoit pas sans un espace environnant, indispensable à sa défense, à son économie, à son ravitaillement, à sa vie. Les remparts qui, pour beaucoup de contemporains, symbolisent la ville, et il suffit pour s'en convaincre de regarder les représentations iconographiques, les dessins (7), n'ont jamais constitué une limite administrative, économique, religieuse, sociale. La ville déborde sur un secteur plus ou moins étendu où s'exercent l'emprise de sa juridiction, ses droits seigneuriaux, l'activité de son marché, de ses métiers, de ses hommes. Cette zone, que nous baptisons, faute de mieux, « *secteur péri-urbain proche* », est commune à tous les peuples, à toutes les civilisations, à toutes les époques. Les gens du Moyen Age la connaissaient et lui ont donné divers noms. On a parlé, tour à tour, de *vicus*, mot aux multiples facettes, de *suburbium*, d'*oppidum* à l'époque mérovingienne, de *burgus* dans une acception bien particulière, de *septa* en Flandre, de *Weichbild* en Allemagne, de *banlieue* ailleurs. Ce dernier mot, encore employé de nos jours, est apparu dès le XI^e siècle à Arras, est commun à Besançon dès le XIII^e siècle, bien que plus souvent remplacé par territoire, mais ne se rencontre qu'occasionnellement en Armorique, sauf dans le sens particulier de ressort d'un moulin (8). Les limites de ce district municipal

(5) *Annales E.S.C.*, mars-avril 1972, n° 2, pages 373-395.

(6) Publication des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Les Belles Lettres, Paris, 1973. — Mentionnons aussi A. CHÉDEVILLE, *Chartres et ses campagnes, XI^e-XIII^e siècle*, Paris, 1973. — M.G. DESPY, *Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles, l'exemple du pays mosan*, *Revue du Nord*, 1968, tome 50, pages 145 et suivantes. — R. FAVREAU a bien abordé le problème dans son livre sur Poitiers, pages 62-64. Cette ville dispose d'un ressort de onze kilomètres de rayon.

(7) P. LAVEDAN, *La représentation des villes dans l'art du Moyen Age*, Paris, 1954.

(8) A.D.F., 5 H 43 (10 mai 1432) : allusion aux regrattiers qui achètent divers produits en ville et dans la « *banlieue* » de Quimperlé. C'est une des rares fois où ce mot est utilisé dans un sens actuel.

sont très imprécises et très variables, avec cependant une constante dans nombre de localités, comme Paris, Lyon, Cambrai..., pour un rayon de trois milles romains, soit presque quatre kilomètres et demi (9).

Comment se présente la zone péri-urbaine proche en Bretagne ? Nous essayerons de définir ses limites avant d'analyser son paysage particulier et ses activités.

I. - LES LIMITES DES VILLES ET DE LA ZONE PÉRI-URBAINE PROCHE

La rareté et l'imprécision des textes rendent difficile toute tentative de délimitation territoriale des villes et de leur arrière-pays.

1^o LE TÉMOIGNAGE DES CONTEMPORAINS

Les autorités locales ou les officiers du duc se sont quelquefois souciés, pour diverses raisons, de fixer les limites de certaines agglomérations.

1. *Une tentative partielle a été faite à Quimperlé*

Un procès oppose, en 1493, les moines du monastère bénédictin de Sainte-Croix à leurs sujets, les bourgeois de la ville (10). L'origine du conflit est une taille annuelle de 80 livres, exigée de « toute antiquité » par les religieux, mais partagée ensuite avec le duc, puisque la seigneurie est commune (11). La somme est « esgaillée » par deux responsables ou « tailleurs », élus par leurs concitoyens, l'un de la paroisse de Saint-Columbien, l'autre de la « place Michel ». Des rôles nominatifs, conservés dans les archives de la ville, indiquent la quote-part de chacun.

(9) A. LOMBARD-JOURDAN, *op. cit.*, pages 374-375, 383, 390-91.

(10) En 1029, le comte de Cornouaille, Alain Canhiart, fait don d'une terre à un groupe de Bénédictins venus de Redon. Les moines fondent un établissement dédié à la Sainte-Croix.

(11) Le lecteur se reportera aux livres de dom P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 1881, et d'A. DE BLOIS, *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, 1881. Un véritable traité de pariage, comme il en existe en France, surtout au XIII^e siècle, lie les moines au duc peut-être dès l'époque d'Alain Fergent (1084-1112).

Il est précisé que « le fort aide le faible » et qu'aucun prélèvement ne doit dépasser les 20 sous par terme ou les 40 sous par an et par personne. L'argent est collecté par le moine « célerier » secondé par un sergent.

Mais les citadins font preuve de mauvaise volonté pour s'acquitter de leurs obligations fiscales. Ils tirent habilement parti de la méconnaissance générale des limites exactes du district imposé ou *communal*. Chacun cherche à obtenir une réduction de sa part ou même une exonération totale. L'enquête révèle que nombre de chefs de famille ont échappé à la taille soit par « supportz », soit par « usurpations », soit par « faveurs », soit encore parce que leurs prédécesseurs, locataires des maisons, et eux-mêmes étaient des officiers ou des nobles et « qu'on craignait leur desplaire » (12). Finalement, les privilégiés sont devenus trop nombreux ; ils se recrutent parmi les clercs, les hommes de loi, les nobles..., les veuves et les mendiants. Certains, domiciliés rue des Chiens, disent que la taille est remplacée dans leur quartier par un service spécial de vénerie à chaque visite du prince (13). D'autres prétendent qu'ils ne doivent rien, parce que leurs ancêtres ont fait des dons au monastère ou parce qu'ils livrent chaque année, aux moines, du froment ou du miel... Devant un tel amoindrissement de leurs revenus, les bénédictins de Sainte-Croix ont engagé une action en justice par l'intermédiaire de leur chambrier, Maître Pierre Le Bourgeois. Les citadins sont défendus par un procureur, le riche négociant Guillaume Morice. Plusieurs témoins d'âge respectable sont convoqués au cours d'une longue enquête dont nous reprenons l'essentiel des termes. Des commerçants, d'anciens officiers, des prêtres donnent leur version des faits.

Les intéressés réclament, entre autre chose, une redéfinition du communal pour éviter, à l'avenir, toute contestation. Cette exigence est précieuse, car elle amène les témoins à établir, avec les commissaires, les limites extérieures de la ville, au-delà de la partie enclose. Le *cerne* est curieusement matérialisé par les restes d'une très ancienne muraille, située au-delà des douves de l'enceinte de la fin du Moyen Age. Les personnes interrogées essaient, tant bien que mal, de localiser ces ruines. Quittant l'enclos du

(12) A.D.F., 5 H 41, enquête des 2-5 janvier 1493, du 2 mai 1494.

(13) Les bourgeois de la rue aux Chiens doivent livrer à chaque visite ducale de l'eau et de la paille pour les chiens de chasse, et une « ribaude » (sic) aux veneurs pour leur servir de chambrière.

monastère, au voisinage du confluent de l'Isole, ou Yzol, et de l'Ellé, la clôture intermittente atteint, le long du cours d'eau principal, le pont « an Plouren » et la porte « Gorrekaer », du nom d'une artère voisine. Il ne semble pas qu'il y ait beaucoup d'habitations sur la rive orientale de l'Ellé ou, du moins, elles échappent au communal. De l'Ellé, on rejoint l'Isole, à côté de vieux murs et d'une seconde porte dite « Porz Rozmadec ». Une tour, un moulin « fouleret » alimenté par l'eau d'un ruisseau s'élèvent au voisinage. Le « cerne » englobe aussi le quartier de Saint-Michel, sa grande place, des ruelles voisines, des jardins et des prés. On arrive à l'hôpital de Langroas et à une série de rues où le nombre des exonérés s'accroît sérieusement : rues Acost, Broustic, Clouchal, aux Fèvres, Fromeuc, an Moch et Saint-Michel. La rue des Vaisseaux donne sur le port et permet de retrouver le point de départ de l'enquête.

Certes, on déplorera peut-être le manque de précision de ce tracé tel qu'il nous est transmis par l'enquête. N'oublions pas qu'au Moyen Age, chacun sait où se trouvent les maisons indiquées, les ruines utilisées comme points de repères, le ruisseau du moulin, etc... Toute la ville de Quimperlé n'est pas comprise dans le « cerne » et des lacunes subsistent, surtout du côté de Saint-Michel. Le document n'en demeure pas moins très intéressant, unique en son genre avec l'enquête de Morlaix.

2. Des limites complètes : le cas exceptionnel de Morlaix

Au milieu du XV^e siècle, sous le règne de Pierre II, plusieurs réformes importantes ont été entreprises, parmi lesquelles figure la « Réformation du Domaine », mal administré et diminué par toutes sortes d'abus et de spoliations. Des livres-rentiers, résultat d'enquêtes minutieuses, témoignent de l'activité de commissions d'enquête qui sillonnent la Bretagne. Six documents ont été conservés pour cette période, dont un concerne la châellenie de Morlaix-Lanmeur (14). Pour faciliter la tâche des receveurs et des coutumiers chargés de percevoir les innombrables taxes énumérées dans le rentier de 1455, les commissaires chargés de la réforme ont convoqué des témoins âgés pour fixer avec eux

(14) Les autres registres sont ceux d'Hédé, de Lesneven, de Rennes, de Vannes et de Saint-Aubin-du-Cormier. Nous avons décrit deux d'entre eux dans des articles récents : *Vannes au XV^e siècle, Annales de Bretagne*, tome 82, n° 3, 1975, pages 251-268, et *Le paysage urbain de Rennes au milieu du XV^e siècle, M.S.H.A.B.*, tome LIV, 1977, pages 69-116.

les limites d'un « Grand Morlaix » jusqu'à l'orée des premiers champs cultivés et des silves ininterrompues.

Le texte est suffisamment important pour être reproduit in extenso.

« Selon la desposicion et recort de Hervé de Coatgongar, aaigé de IIII^{xx} ans (80), Selvestre Clerc aaigé de IIII^{xx}III ans (84), Henri Lannore aaige de LX ans (60) ... /16 autres/ ... tesmoigns dignes de foy, jurez, purgez et enquis par lesd. commissaires et mesmes par levidence des lieux, lesd. bournes a les prendre et commancer à Tuoublouchou devers le Marcheiz dudit lieu de Mourlaix au coign dun vergier et jardin clos de mur appartenant à Yvon Le Gall et à Morice Labbé à cause de sa femme quel coign siert sur le grant chemin menant de Mourlaix à Botgast et à Ploegonven où il y a certaines bournes de pierre que lesdits commissaires y ont fait mectre. Et vont contre mont au long des vergiers courtill et boys (d')Yvon le Pinart par ung veill chemin qui va de Mourlaix à Ploerin. Et de la vont par ledit grant chemin contre bas au long du mur du parc au duc jucques au coign dun jardin clos de mur que aultrefois fut à Yvon Le Pontou, appartenant à présent à Yvon Brollet entre lequel et le parc au duc y a ung veill chemin qui mene contre bas au rusell de la fontaine dudit parc au duc. Et passent oultre ledit russel dedans ledit parc, en montant res à res de la maison, parc et courtill Yvon le Harnoys et cheent en ung veill chemin en landroit de ladite maison nommé hent toul au parc. Et de la montent contre mont au long du coing du mur dudit parc au duc d'un costé et la maison parc et vergier maistre Philippes Coetquiz daultre tirans au long dudit parc au duc et lessans dedans lesd. bournes lad. maison, parcs et clostures dudit maistre Philippes. Et de la tirent touziours au bout dudit mur au coign des parcs appartenans à Jehan de Coetgoureden seigneur de Locmaria nommez les parcs maistre Even ferans en ung chemin qui mène a une croix noumée anciennement la croix map an magueres laquelle croix a fait rediffier Yvon Ploegoumen de Mourlaix. Et est assuse sur le grant chemin qui mene de Mourlaix à Saint Fiacre. Et dudit chemin a landroit de lad. croix vont lesdites bournes tirans a ung veill chemin qui est entre la terre dudit sire de Locmaria d'un costé et la terre du sire de Coetelent daultre, quelle terre dudit de Coetelent demeure dedans lesdites bournes ferans en ung aultre grant chemin qui vient de Mourlaix et va au pont Paul. Et dud. grant chemin tirent a ung rochier nommé le rochier lan an Rochou au long du parc dudit sire de Locmaria qui est des appartenances de son manoir de Kerbizien. Et dudit rochier tirent aux rochiers qui sont vis à vis en devalant au coign des moulins foulerez et a tan du duc assus sur la riviere Quefflet, lessans dedans lesd. bournes lesd. moulins, la rue aux Berbiz, lostel de Bellissall et leurs appartenances. Et dillecques

tirent au long de lad. rivière contre val entre le parc de Guion de Kergoet que est esdits bournes d'un costé et le pré Jehan Morvan qui est hors lesd. bournes daultre. Et de lad. rivière vont et montent icelles bournes contre mont devers le pays de Leon au long du rusell nommé rusel Tinins, quel rusel commence au village nommé Rondouz an nesen entre le pré dudit. Jehan Morvan et le pré Yvon Perrot continuant en alant contre mont au long dudit rusell entre le pré Yvon Perrot et le parc appelé parc an bretonne. Et dillecques par les prez Yvon le Soult a cause de sa femme et les enffans feu Jehan Even, ainxin que ledit rusel avoit son cours enciennement. Et du bout susain dudit pré desd. hoirs Jehan Even montant contre mont ledit rusel et le chemin au long du pré aux hoirs Guiont Perrot se rendans audit. Rondouz an Nesen ferans sur le grant (chemin) menant de Mourlaix a Landiviziau et traversans ledit chemin et alans au long du chemin qui va dudit villaige de Rondouz an nesen au villaige de Kerjourdan entre les deux terres Hervé de Coatgougar passans ledit chemin entre une pièce de terre appelée la lande aux malades et les parcs dudit Coetgougar, tirans au grant chemin qui mène de Mourlaix à Pensez jucques au coign du mur du parc dudit Coetgougar qui est des appartenances de son hostel de Kerjourdan, lesquels hostel et parc sont hors desd. bournes. Et dudit coign devallent contre bas devers Mourlaix au long dudit grant chemin de Pensez costeans le bois revenant dudit Coetgougar et la forest de Cuburien appartenant au viconte de Rohan en continuans jucques au coign du parc nommé parc Fistil appartenant a Yvon Simon, lequel parc est dedans lesdictes bournes. Et dudit coign alans au long du fossé dudit parc tirans vers la roche Corollères au long des fossés des parcs appartenant à Nicholas Le Mingnot, Guennolay Goff, les hoirs Volliet, Jehan Gourmelon, Jehan fils Hervé Olivier et le parc appelé parc mab miz appartenant à présent à Guillaume Menez et le parc Loys Gourhaut quelx parcs sont dedans lesdictes bournes et costeans au long de lad. forest de Cuburien qui est hors desdictes bournes jucques a ung petit parc appartenant aux hoirs Yvon Tangin qui est cerné de fossé contenant ung arpant de terre ou environ quel parc est hors desdites bournes. Et du coign dudit parc tirans droit a la lingne au long de ladicte forest jucques a lendroit d'un petit parc qui fut aultrefois a Hamon Aunnoez, appartenant à présent a la chapelle Notre Damme du Mur dudit lieu de Mourlaix. Et dudit petit parc lesd. bournes devalent contre bas a la croix appellé la croix du bout de la Ville Neuffve joignant au coign du mur du jardin qui fut aultrefois a Jehan Kerguilliau et a présent à Jehan de Kerloeguen. Et de lad. croix devalans au havre et rivière dudit lieu de Mourlaix tirans contre bas lad. rivière dudit lieu au long dudit havre jucques a lestanc qui fut jadis à Hervé Jouhan. Et dudit estanc tirans contre mont au long du rusel jucques a Tuou Gousten. Et de Tuou Gousten tirans au long du rusel Henri Tuoumelin et Hervé de Coatgougar. Et desditz parcs,

treversans ung grant chemin qui vient de la chapelle de Saint Nicolas à la fontaine appelée la fontaine an barguet poursuivans touziours led. rusel par le parc nomme parc an tuou, treversans parmi le pré Jehan Perrot jucques a la source dudit rusel qui commence a la fontaine nommée la fontaine au Guerbihan. Et de lad. fontaine au long d'un chemin siert devant la maison dudit Jehan Perrot qui est esd. bournes. Et de lad. maisons au long du chemin qui se rend sur le grand chemin qui mene de Mourlaix à Lanmeur. Et dudit grant chemin treversant a ung aultre chemin au coign de la maison qui fut aultrefois a Jouhan Courtois et Jehannete Saliou sa femme a cause delle. Et dudit coign tirans au long dun chemin qui vient de Kerangliffien et qui se rent audit grant chemin qui va de Mourlaix a Lanmeur jucques a ung carfoul nommé paul map even qui est joignant audit chemin. Et dudit poul map even tirans au long dun chemin nommé le chemin an porz Bihan costeant lostel Pares et courtilz maistre Philippes Coetquis et Aliecte sa seur appellé Kerjoir. Et la terre de la maladerie dun costé qui sont esd. bournes et de l'autre à la terre Jehan Perrot qui fut aultrefois a Jehannete Saliou et siert ledit chemin au carfoul et sur le grant chemin qui vient du moulin Ansquer à la maison Fraval de Coetquis nommé la Ville Neuve. Et dudit carfoul au long dudit grant chemin costeant le boys du mannoir de Coegougar qui est hors desdictes bournes jucques a ung aultre carfoul qui arrive en ung aultre grant chemin qui va de Mourlaix à Lannyon. Et dicellui carfoul devalans au long dudit chemin qui vient du moulin Ansquer costeans les parcs dudit Coetgougar jucques a ung aultre carfoul qui est sur le grant chemin qui mene de Mourlaix a Ploegatgallon en lessant esd. bournes toute la terre devers la maladerie et la maison Jehan le Maliou son fils. Et dudit carfoul tirans contre bas vers ledit moulin Hansquer au long dudit chemin en lessant esdictes bournes la maison Yvon Bealec à cause de sa femme avecques ses parcs et clostures et les maisons Jehan Lemarant et Hervé Le Breton à cause de sa femme. Et dudit moulin Ansquer qui est hors desd. bournes treversant lesd. bournes la rivière de Jarlau et entre le parc et pré Pierres le Braer et le parc et pré les enfans Jehan du Val se rendans audit grant chemin qui mene de Morlaix à Ploegouven ferant a la cornière du vergier et jardin Yvon Le Gal et Morice Labbé a cause de sa femme ou lesd. bournes commencent ou quel lesdiz commissaires ont fait mettre lesd. bournes de pierre dont cy-devant est fait mention » (15).

(15) A.D.L.A., B 1800, f° 62-64 (1455). Une copie se trouve aux A.D.F., A 18. On pourra également consulter à ce sujet : J. DAUMESNIL, *Histoire de Morlaix*, continuée par A. DE BLOIS et A. ALLIER, édition de 1879, pages 520-525. — Fr. LE MEN, *Le domaine ducal de Morlaix*, B.S.A.F., tome 5, 1877-78. — A. LE BERRE, *Etude sur quelques droits du domaine muable... à Morlaix*, D.E.S. de l'Université de Bretagne occidentale, Brest, 1967.

Cet extrait du rentier de 1455 permet de cerner, avec davantage de précision qu'à Quimperlé, les limites d'un vaste territoire urbain et péri-urbain sensiblement identiques, à quelques nuances près, à celles de la commune d'après 1790 (16).

Les commissaires commencent les opérations de bornage dans le quartier du Marchix (ou du Marché), faubourg Saint-Mathieu, sur la rive gauche du Jarlot. Ils partent d'un lieu dit Tuoublouchou ou Tnoubouchou, un petit groupement d'habitations compris entre le ruisseau, la rue Traoulen et le chemin qui dessert le village de Plougouven. Une première borne est plantée contre la murette d'un jardin et indique la sortie de la ville ; d'autres sont également posées un peu plus loin.

Les enquêteurs gravissent ensuite les pentes des collines qui dominent la ville, longent des jardins et atteignent un bois privé et le vieux chemin de Plourin. Ils redescendent et contournent le Parc-au-Duc, un immense enclos de 335 hectares où le prince possède une réserve de chasse, des prairies, des terres de culture et une fontaine avec un pré voisin, le Prat-ar-Feunteun (17). Une fois le parc ducal et des exploitations privées dépassées, ils rejoignent le chemin de Toul-an-Parc, celui de Pont-Paul et le carrefour des voies de Penan-Ru et de Poulfranc où s'élève une croix au curieux nom de Map-an-Maguerez, ou Mab-ar-Vaguerez, traduisible en « croix du fils de la nourrice ». A partir de cet endroit, le tracé devient moins évident. Des bornes sont dressées en bordure des terres des sires de Locmaria et de Coëtelan, le long du chemin du Pont-Paul et au-dessous des escarpements rocheux qui dominent des landes et les terres du manoir de Kerbizien (18). Le Queffleuth, le ruisseau qui enserre avec le Jarlot la ville close de Morlaix, constitue, en amont, un obstacle à la circulation par l'escarpement de sa vallée. Les moulins « fouleretz » et à tan de ses berges sont considérés comme faisant partie de l'agglomération, ainsi que la rue des Brebis et le manoir de Bélisal voisins. Le cours d'eau est franchi et même longé quelques instants en direction du hameau de « Roudouz-an-Esenn »

(16) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, page 525.

(17) J. DARSEL, *Histoire de Morlaix, des origines à la Révolution*, 1942, page 19.

(18) Les landes, Lan-ar-Roc'hou, sont devenues par la suite Goarem-ar-Roc'h, Ar-Vilin-Nevez et Ar-Menez.

ou Roudour-an-Ezen (la Vallée aux Anes). La commission abandonne ensuite le Queffleuth, à sa confluence avec le ruisseau de Roudour, et rejoint à travers champ la route de Morlaix à Landivisiau, le chemin de terre de Roudour à Kerjourdrain, des parcs et des landes dont une, « la lande aux malades », rappelle l'existence d'une léproserie (19).

La redescente vers des secteurs plus habités s'opère en longeant le chemin de Pensez qui met en communication le faubourg de Saint-Martin avec la route de Saint-Pol et en passant près du bois de Cuburien, propriété de la famille de Rohan, et des rochers dits de Corollerès (c'est-à-dire de la danseuse). Plusieurs parcs sont compris dans les limites de l'agglomération ou les joutent, assurant ici la transition avec la pleine campagne.

Les commissaires empruntent la longue rue de la Ville-Neuve qui aboutit au port et s'achève par une croix. Ce nouveau quartier, mentionné plusieurs fois dans les textes du XV^e siècle, forme une entité fiscale, au même titre que la ville close, puisqu'il paie les aides au lieu du fouage (20). Un étang, aujourd'hui asséché, existait tout près d'ici, alimenté par un petit ruisseau et bordé de landes, de parcs et de prairies inondables.

Le Dossen, large voie d'eau vers la mer, sépare le diocèse du Léon de celui de Tréguier. Les enquêteurs découvrent tour à tour, en le traversant, le ruisseau de Tuou Gousten ou Troudosten, le chemin qui mène de la chapelle Saint-Nicolas à la « fontaine an Barguet », d'autres parcs et herbages, la fontaine « au Guerbihan » ou « Ar Guern Bihan » (Le Petit-Launay) et surtout le grand chemin de Lanmeur qui dessert le faubourg de Saint-Melaine avant de rejoindre la pleine campagne.

D'autres voies et lieux-dits achèvent de définir le cadre d'une vaste agglomération et permettent de rejoindre le point de départ. Mentionnons les chemins de Kerangliffien (Kerancleffien), de Porz-Bihan, du moulin Ansquer, les routes de Lannion, de Ploëgat-Gallon (ou Plouëgat-Guerrand), de Rennes par les Tourelles et Lannidy, de Ploujean, les terres et les dépendances de la léproserie

(19) Il exista d'ailleurs ici un champ de la Croix-des-Ladres.

(20) J. DARSEL commet une erreur en prétendant que la rue de la Ville-Neuve fut ouverte en 1728. Elle est connue au Moyen Age, comme le prouvent des extraits des registres de la Chancellerie de Bretagne, B 2, f° 78-79 ; B 3, f° 102-102 v° ; B 4, f° 36-36 v° ; B 5, f° 119 v°, etc...

de la Madeleine (21), du manoir de Villeneuve, propriété des Coëtquis, du manoir de Coegougar (Coetcongar)... incluses ou non dans Morlaix (22).

Du texte et de la brève analyse complémentaire, il apparaît que, pour les hommes du XV^e siècle, les limites d'une ville se définissent soit à partir d'éléments naturels (un bois, des rochers, un ruisseau), soit par un chemin ou par des clôtures (fossés, haies, murettes de jardins, pignons de maisons...), soit au moyen de bornes et de croix plantées toujours à bon escient.

A mesure qu'on s'écarte de la ville close et des abords des portes fortifiées donnant sur les faubourgs de Saint-Martin, de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine, le paysage change. De très belles propriétés font leur apparition, perdues au milieu de bois, d'herbages et de champs labourés. Elles relèvent d'une minorité de familles fortunées parmi lesquelles figurent les noms des sires de Coëtquis, de Kerjourdrain, de Locmaria, de Rohan, de Villeneuve..., ou d'établissements religieux et hospitaliers (23). Les courtils et les jardins très nombreux aux abords de la ville, au point de former presque une ceinture maraîchère, s'espacent peu à peu et cèdent la place aux labours et aux landes, au milieu desquels apparaissent les premiers villages périphériques, exclus des limites de la ville : Tnoubouchou, Roubour, etc... (24).

3. *Les autres allusions aux « mettes » d'une ville*

Il faut se contenter ailleurs de brèves mentions dans la documentation du XV^e siècle.

Nous savons, par exemple, que des « bornes anciennes » indiquent les limites de Redon. Un compte de la seigneurie abbatiale le rapporte sans plus de précision (25).

(21) J. DARSEL, *L'assistance publique à Morlaix sous l'Ancien régime*, B.S.A.F., tome 92, 1966, pages 67 et suivantes.

(22) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, page 525.

(23) Des aveux complètent nos informations. A.D.L.A., B 826, f^o 10 v^o, et B 1788. On sait, par exemple, que l'hôpital de la rue des Fontaines possède plusieurs parcs dans le faubourg de Saint-Melaine.

(24) Nous renvoyons nos lecteurs à un article récent sur la *Topographie des villes du Léon et de Morlaix au Moyen Age*, paru dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CVI, 1978, pages 103-160.

(25) A.D. I.-et-V., 3 H 13, f^o 20 v^o.

Les règlements des métiers font exceptionnellement état des « mettes » d'une localité pour signaler jusqu'où s'étend leur juridiction professionnelle. Les boursiers-gantiers rennais établissent les limites méridionales de leur ville au ruisseau de dom Robin ou de Merderel du côté de Saint-Hélier, à la Croix-Rocheron au départ de la route de Redon..., les limites septentrionales à la fontaine de Gourmelon sur le chemin de Saint-Grégoire, à la Planche-Jarzel route de Dinan, aux dépendances de Saint-Melaine et de l'abbaye Saint-Georges. C'est une description rapide, certes, mais susceptible d'être complétée par d'autres documents, dont un livre-rentier du milieu du XV^e siècle (26). Les villes armoricaines prennent aussi quelquefois, à l'égard des ruraux, des mesures qui ne sont pas sans rappeler les règlements protectionnistes édictés par les municipalités flamandes fin XIII^e-début XIV^e siècle (27). Le travail artisanal peut être limité ou interdit autour d'une localité... jusqu'à quatre lieues aux alentours de Rennes pour la bourserie et la ganterie (28). Inversement, des métiers tolèrent l'exercice d'une profession dans l'arrière-pays urbain, mais chargent leurs responsables d'exercer un contrôle strict de la fabrication et de la production. Cette surveillance s'étend à six lieues à la ronde chez les bonnetiers et teinturiers rennais (29).

Un dépouillement systématique des archives municipales, des aveux, des comptes, des rentiers nous a apporté une masse d'informations qui, confrontées avec les plus anciens plans connus des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, ont permis de retrouver les limites et le paysage de plusieurs villes au nombre desquelles figurent Guingamp, Nantes, Ploërmel, Quimper, Redon, Rennes, Vannes et Vitré, etc...

**

(26) A.D. I-et-V., 1 Ba, f^o 131 v^o... Voir aussi notre étude sur le *Paysage urbain de Rennes au XV^e siècle*, déjà cité, pages 106-116.

(27) Ph. WOLFF et F. MAURO, *Histoire générale du travail*, tome II, 1962, page 180. En 1297, les bourgeois de Gand tolèrent encore que des draps tissés à l'extérieur soient introduits en ville, à condition qu'ils soient foulés dans la commune. A partir de 1314, il est strictement interdit de fabriquer des draps dans un rayon de cinq kilomètres autour des remparts et les citadins vont jusqu'à détruire systématiquement les métiers à tisser et les cuves des ruraux.

(28) A.D. I-et-V., 1 Ba 10, f^o 126 v^o et G 552 a. L'article six déclare, en effet, que tout artisan ne pourra travailler « plus près de quatre lieues de Rennes ne ailleurs que en ladite ville et forsbourgs, corroyer peaux de mouton, de chevrotin, veaulx, cuirs de cerfs, de biches, ne cuirs de bœufs ou vache en paste ne allung que dedans lesdites quatre lieues ».

(29) A.D. I-et-V., 1 Ba 14, f^o 83 v^o.

2° LES TÉMOIGNAGES INDIRECTS

L'extension de la zone péri-urbaine se déduit aussi d'une masse d'informations glanées dans des domaines d'étude très variés. Des exemples illustreront nos propos.

1. *Les limites des travaux de voirie*

Les municipalités veillent à l'entretien des chaussées à la sortie des villes. Plusieurs raisons les y incitent. Leur ravitaillement en vivres et en matières premières, leur commerce en dépendent. Certains hivers particulièrement rigoureux, des « marres et des bouillons », l'expression est suffisamment imagée pour se passer de commentaire, arrivent à bloquer la circulation et à paralyser les activités (30). On cite le cas du chemin de Moncontour à Saint-Brieuc, souvent impraticable (31). Il faut également satisfaire les intérêts collectifs et privés. Les établissements religieux désirent que les abords de leurs propriétés soient accessibles et exercent des pressions sur les édiles locaux. Les riches bourgeois, membres des conseils, veulent aussi que les chemins qui mènent à leurs jardins, à leurs vignes, à leurs métairies soient propres et bien dégagés.

Les comptes des miseurs des grandes villes montrent que des travaux de voirie sont engagés dans un rayon de trois à quatre kilomètres autour des enceintes, parfois même au-delà pour relever un pont indispensable à l'économie urbaine ou pour assainir un passage devenu impraticable après de violents orages. Les archives rennaises, de loin les plus complètes, montrent que les paveurs travaillent régulièrement dans le secteur péri-urbain jusqu'à une croix, une fontaine ou un ruisseau. Nous les rencontrons à la croix de Saint-Héliier route de La Guerche, à la croix et au pont de Saint-Armel route de Châteaubriant, au carrefour des routes de Redon et de Nantes, sur les hauteurs du prieuré de Saint-Cyr, routes de Montfort et de Hédé, au-delà du pont de Saint-Martin, près des fontaines de Gourmelon et de « Goulbrune », sur la route de Dinan, sur les chemins de Saint-Grégoire, de Saint-Laurent, de Liffré, à la « descente du Tertre-de-Joué » au-delà de la rue

(30) A.M. Rennes, compte de 1426-27, f° 19 v°.

(31) A.D.L.A., B 3, f° 89 v°.

Hux (route de Paris), etc... (32). Ils participent aussi, avec les maçons et les charpentiers, à l'entretien du pont de Blosne en direction de Chartres-de-Bretagne. Les Nantais vont tout aussi loin. Ils franchissent la Loire pour paver les abords de la forteresse de Pirmil. On les rencontre aussi à la sortie de Saint-Donatien vers Carquefou, sur les chemins de Doulon, de Sainte-Luce, de Couëron au-delà du pont de Gigan, sur « le grand chemin rennays », route de Vannes (actuelle rue des Hauts-Pavés), etc... (33).

Certes, la lisière du champ d'activité des paveurs municipaux reste très fluctuante au XV^e siècle. Nous comprenons mal certaines entreprises, à moins de faire intervenir des accords ou des pressions. Pourquoi, à deux reprises, les Rennais sont-ils allés œuvrer dans les paroisses de Chartres et de Saint-Jacques-de-la-Lande ? Est-ce le résultat d'une démarche de l'évêque et des chanoines, propriétaires terriens dans ces deux localités ?

2. *Les limites défensives*

La zone péri-urbaine participe à la défense d'une ville.

Dès la sortie des faubourgs, des *barrières* forment un barrage, bien aléatoire, il est vrai, mais qui peut, éventuellement, se transformer en porte fortifiée isolée, comme la porte Marie de Rillé à la sortie de Fougères (34). La ville de Rennes possède sept « barres » dont les noms se retrouvent parfois encore dans la toponymie : la barre Saint-Just (vers Saint-Aubin), la barre Saint-Georges (vers Vitré), la barre du Pré Saint-Melaine (vers Fougères), la barre Saint-Martin (vers Saint-Malo et Dinan), celle du Bourg-l'Evêque (vers Brest), celle de Toussaints (vers Nantes), celle de Porte-Blanche (vers La Guerche et la France) (35). Dans le compte de Jehan Geffrat, miseur de Vitré en 1480-1481, on lit que treize chênes ont été achetés pour fabriquer les barrières des

(32) J.P. LEGUAY, *La ville de Rennes au XV^e siècle, à travers les comptes des miseurs*, 1968, pages 268-272.

(33) A.M. Nantes, CC 91, 92... 241, 243... A.M. Fougères, CC 4. A.M. Guingamp, CC 7, CC 8... A.D.F., E 1516, Quimper... A.D. I-et-V., 1 F 1200, Vitré... Nous avons d'autres exemples de travaux de voirie accomplis à l'extérieur des villes.

(34) A.D.L.A., B 811, f^o 1 v^o ; B 1395, f^o 95 v^o. A.D. I-et-V., 2 A 29, f^o 43.

(35) A.M. Rennes, liasse 64 (21 décembre 1489). Les comptes des miseurs rennais font constamment allusion aux réparations de barrières.

« avenues » de la ville et de ses faubourgs afin de mieux résister aux entreprises des ennemis du duché (36). Quelques années plus tard, en 1487, d'autres barrières sont levées à l'entrée des principaux faubourgs de Morlaix, en prévision d'une guerre avec la France : rue des Fontaines, à Ploujean et en haut de Saint-Martin (37). C'est là que se tiennent généralement les fermiers des octrois et leurs employés chargés de lever les taxes qui alimentent les caisses municipales. C'est aussi dans ce secteur qu'on pratique, en cas de danger, des destructions volontaires pour empêcher l'assiégeant de trouver un abri dans les maisons et pour dégager la ligne de tir. Des quartiers entiers ont été incendiés de la sorte, « pour la chose publique de ce païs », pendant la seconde moitié du XV^e siècle, à Brest, à Dinan, à Fougères, à Redon, à Nantes, à Rennes et à Vitré (38).

Un fossé s'ajoute parfois à ces défenses extérieures. Les fossés dits « à Gahier » ont été creusés à Rennes, au début du XIII^e siècle, sous Pierre de Dreux. Cette ligne, mentionnée encore dans le rentier de 1455, longe la barre Saint-Just, traverse la rue Hux (route de Paris) en englobant les dépendances de l'abbaye de Saint-Georges, se retrouve à l'emplacement du Champ de Mars actuel et s'achève au Gué de Torcoul (39).

Un second secteur, plus étendu, entoure les villes. Ses limites varient, selon les localités et surtout selon les époques, de deux à quatre lieues : deux à Ancenis, à Auray, à Bécherel, à Machecoul, à Montfort au début du règne de François II ; trois à Châteaugiron, à Combourg, à Nantes ; quatre à Redon, etc... (40). Cette dernière distance est admise pour la plupart des grands centres militaires à partir de 1479 (41).

(36) A.D. I-et-V., 1 F 1200, compte de 1480-81, article 76.

(37) J. DAUMESNIL, *op. cit.*, page 18. Des barrières existent aussi à Fougères, à Nantes.

(38) J.P. LEGUAY, *Rennes...*, *op. cit.*, pages 204-13. A.M. Nantes, EE 184 (28 février 1474), CC 266, f^o 3 et ss. A.D.L.A., E 129 (1493) ; B 51, f^o 89-90 ; B 10, f^o 323 bis... Dom MORICE, *Preuves*, III, 575, 582. Parmi les destructions volontaires, citons celle de la vieille église paroissiale Saint-Malo de Dinan (1488).

(39) P. BANÉAT, *Le vieux Rennes*, réédition de 1972, page 17.

(40) A.D.L.A., B 2, f^o 42 ; B 3, f^o 78, 158, 163 v^o ; B 5, f^o 154 v^o, 139 v^o ; B 6, f^o 140 v^o ; B 7, f^o 16 v^o... Dom MORICE, *Preuves*, III, 323.

(41) A.D.L.A., E 128, n^o 2, ordonnance du 30 juin 1479.

Une intense activité militaire se déploie dans cet espace de deux à quatre lieues, chaque fois que « d'eminenz perils de guerre » pointent à l'horizon. Les responsables urbains y mobilisent une main-d'œuvre corvéable pour creuser de nouvelles douves et entretenir les anciennes. Des sergents sont expédiés sur place recruter les travailleurs, punir les récalcitrants ou exiger des taxes de remplacement (42). Les paysans peuvent être convoqués deux fois par semaine et ont la responsabilité, collectivement, de tranches de travaux bien délimitées, appelées des « banches » (43). Les capitaines et les municipalités obligent aussi les ruraux à venir renforcer, en cas de nécessité, la garnison « en habillemens selon leur puissance » ou à se racheter du service en s'acquittant d'une taxe spéciale fixée, depuis 1420, à 6 sous par feu et par an (44). La seconde solution est de loin la meilleure, car la valeur combative de ces hommes arrachés à leur terre laisse à désirer. On tire également, de cette zone défensive, du bois pour les « emparemens » (ou fortifications), des armes blanches, des pierres et surtout des vivres achetés ou réquisitionnés (45). En contre-partie, les habitants des campagnes voisines trouvent refuge à l'intérieur des remparts « avec leurs mesnages et leurs biens » en temps de guerre, ce qui pose des problèmes de logement et de ravitaillement (46).

3. *Les limites seigneuriales*

Nous ne devrions pas en parler dans cette étude, car elles dépassent généralement la zone péri-urbaine.

Toutefois, il arrive souvent que, pour faciliter la mise en valeur des terres et la levée des redevances, les plus vastes seigneuries soient divisées en circonscriptions secondaires appelées « prévôtés » ou « bailliages » (47). L'une d'elles réunit une localité

(42) A.D.L.A., B 5, f° 154 v° ; B 8, f° 38 v°-39, 140 v° ; B 7, f° 16 v° ; B 8, f° 38 v° ; E 128, n° 3...

(43) J.P. LEGUAY, *Rennes, op. cit.*, pages 107-108.

(44) R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 2493. Dom MORICE, *Preuves*, II, 526. A.D.L.A., B 6, f° 8 v°.

(45) A.D.L.A., B 6, f° 32 v°-33 ; B 10, f° 198. A.D. I-et-V., 1 F 1200 (1472).

(46) A.D.L.A., B 5, f° 133 v° ; B 6, f° 32 v°-33.

(47) Il ne faut pas confondre ces simples bailliages avec les huit grandes « baillies » ou « bailliages » de Bretagne qui divisent le duché : les baillies

principale, ses faubourgs et une ceinture de paroisses et de hameaux voisins. La seigneurie de Quintin, issue du Gouëlo, se subdivise en trois bailliages : le bailliage de la Forêt ou de Couëtrach très boisé, comme son nom l'indique, le bailliage de Botoha, plutôt céréalier, et le bailliage de la ville et du « plain » qui englobe, dans un rayon de quatre lieues autour du centre, les paroisses d'Allineuc, de Le Foeil, de Plaine-Haute, de Plaintel, de Saint-Donan, de Saint-Bihy, de Saint-Julien et tout un ensemble de villages comme Lanfains, Cruguel, Chesnay, etc... Les frontières entre ces trois unités d'exploitation ne sont bien fixées qu'au Sud avec la forêt de Couëtrach (de Lorge). La limite entre le plain et Botoha, à l'Ouest d'une ligne passant par Leslay, Saint-Gildas, le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanhermoet et le Bodéo, ne se voit guère dans le paysage, mais est purement conventionnelle et s'est sensiblement modifiée au fil des ans (48). Les revenus sont centralisés à Quintin. Le « grant bailliage es trois prevostez » de Lamballe regroupe, en plus de la ville close et de ses quartiers périphériques, les paroisses d'Andel, de Saint-Aaron, d'Hénansal et d'Hillion dans la baie de Saint-Brieuc, dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du chef-lieu de la seigneurie (49). La baronnie d'Ancenis est morcellée en plusieurs prévôtés, dont une est urbaine et péri-urbaine (50), etc...

4. *Les limites paroissiales et la zone péri-urbaine*

Nous terminerons cette première étude en examinant certaines limites paroissiales qui mettent, elles aussi, en évidence un secteur rural proche.

Chacun sait que les paroisses urbaines, du fait même de leurs origines diverses, sont de dimensions fort inégales (51). Si certaines

de Penthièvre, de Tréguier, de Léon, de Cornouaille, de Ploërmel, de Brouërec-Vannes, de Nantes, de Rennes. Ce sont de vastes circonscriptions féodales, domaniales et judiciaires sous les ordres, chacune, d'un sénéchal.

(48) A. LE GOFF et A. THOMAS, *La seigneurie de Quintin au XV^e siècle*, D.E.S. Rennes, 1971, page 13.

(49) M. CHAUVIN, *Les comptes de la châtellenie de Lamballe, 1387-1482*, Paris, 1977, pages 61-63.

(50) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, tome III, 1899, page 8.

(51) Certaines paroisses sont antérieures au château, ont d'abord été rurales et se reconnaissent à leur vaste étendue. D'autres sont issues de la chapelle d'une forteresse (Bécherel). La plupart sont des créations de

couvrent la totalité d'un espace clos comme Saint-Pierre de Vannes ou, inversement, se réduisent à un quartier, à quelques pâtés de maisons comme Sainte-Radegonde, Saint-Denis, Saint-Laurent, Saint-Léonard de Nantes, d'autres, au contraire, s'étendent largement sur les campagnes périphériques (52). Leur paysage est plein de contrastes.

Les unes sont à prédominance urbaine depuis longtemps ou tout récemment à la suite de l'apparition de nouveaux ensembles immobiliers. Les champs diminuent au profit des jardins et des habitations, sans disparaître pour autant. La paroisse de Toussaints, à Rennes, appartient à cette catégorie. Elle comprend trois parties différentes : un quartier enclos pendant la seconde moitié du XV^e siècle ou Nouvelle Ville avec l'église, jadis située à proximité des halles actuelles puis transférée, après un incendie sous la Révolution, dans la chapelle du collège des Jésuites (actuel lycée), avec l'hôpital-prieuré de Saint-Thomas et le couvent des Carmes, un ensemble de rues extra-muros entre les prairies du manoir de la Vayrie (sur le Champ de Mars actuel) et les marécages qui bordent la Vilaine, un secteur encore rural avec des maisons isolées au milieu des cultures ou en voie de regroupement dans des villages satellites comme « Closné » (Cleunay), la « Mabillaye », « Sainte-Foy », les alentours de Bréquigny, etc... (52 bis). La paroisse Sainte-Croix de Nantes commence, intra-muros, en bordure de la place du Change, autour des bâtiments du prieuré et de la place du Bouffay. Mais elle comprend aussi l'île de la Saulzaie, tardivement fortifiée, et un ensemble de prairies humides sur des terrains sableux instables dont certains viennent tout juste de se fixer. Les paroisses Saint-Salomon, Saint-Patern et du Mené, de Vannes, avec leurs terres et leurs villages de Saint-Symphorien et de Bourg-Maria, sont du même type.

D'autres, au contraire, ont davantage gardé leur aspect champêtre, bien qu'elles se soudent aux villes par leurs premières habitations. Elles font partie de la zone d'attraction urbaine, ne

toute pièce, au détriment de cures campagnardes. Quelques-unes ont comme point de départ une chapelle dite tréviale, etc...

(52) Les limites des paroisses nantaises intra et extra-muros sont difficiles à fixer. Les aveux montrent, par exemple, que la « Grande-Rue », qui conduit du Change au « placis Saint-Pierre », relève tantôt de Saint-Denis (A.D.L.A., G 145, G 480, H 269, H 483...), tantôt de Saint-Laurent (G 115, G 260), tantôt de Saint-Vincent (G 488, G 521).

(52 bis) A.D. I.-et-V., G 186, 191.

serait-ce que par la place qu'y occupent les propriétés des citadins ou par le nombre des artisans qui y ont élu domicile par besoin d'espace ou pour échapper aux loyers élevés du centre. Saint-Donatien de Nantes en est un exemple parfait, connu par toute une série d'aveux. Saint-Martin, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Grégoire, Saint-Héliier forment une véritable ceinture autour de Rennes, donnant à cette localité une extension considérable, reconnue par les textes. Les règlements professionnels s'appliquent la plupart du temps aux neuf paroisses de la ville, dans un rayon de trois à six lieues (statuts des drapiers) (53). L'Abbaye-sous-Dol, Rillé à Fougères peuvent être assimilés aux cas précédents.

II. - LE PAYSAGE RURAL PÉRI-URBAIN

L'approche d'une ville médiévale se lit dans le paysage rural, bien avant de pénétrer dans les faubourgs-rues qui aboutissent aux principales portes fortifiées de l'enceinte urbaine (54). Si les forêts, les landes et les étangs s'approchent souvent très près des remparts, si des paysans continuent d'exploiter des parcelles labourables, des parcs en herbe ou ensemencés (55), la zone péri-urbaine est surtout le domaine privilégié des jardins, des vergers, des clos de vigne, intensément mis en valeur.

1^o LES FORÊTS, LES LANDES ET LES CARRIÈRES DANS L'ARRIÈRE-PAYS URBAIN : LEUR IMPORTANCE ET LEUR RÔLE

1. *Des forêts très humanisées*

Il n'y a pas de ville sans forêt domaniale proche, sans plusieurs bosquets qui livrent aux citadins du bois de chauffage et de charpente, du charbon, différents produits indispensables à

(53) A.M. Rennes, liasses 66 et 191. A.D. I.-et-V., 1 Ba 13, f^o 61 v^o.

(54) Nous avons montré qu'il existait trois catégories de faubourgs dans les villes armoricaines. Les faubourgs-rues, les plus fréquents, ne sont que de simples rangées de maisons le long de la route qui sort de la ville pour rejoindre la campagne. Le bourgeonnement des maisons n'est vraiment dense qu'à proximité des remparts. Quelquefois, le faubourg est devenu un véritable quartier (ou faubourg-quartier) qui aurait mérité d'être enclos. Des villages-satellites en voie d'annexion apparaissent aussi à la périphérie des villes.

(55) Le mot « parc », rencontré dans les actes du XV^e siècle, désigne souvent un herbage clos de haies ou de murettes. Mais nous avons pu constater que des cultures pouvaient y être pratiquées.

l'industrie, et qui servent de terrains de pacage. Fougères, La Guerche, Moncontour, Montfort, Rennes, Saint-Aubin-du-Cormier, Vitré, pour ne citer qu'une poignée de cas, vivent en étroite symbiose avec leurs vastes silves voisines, beaucoup plus étendues qu'elles ne le sont de nos jours (56). Les prairies naturelles, les landes, les « goaffres » ou terrains humides et marécageux sont constamment signalés dans les rentiers et systématiquement exploités (57).

Des exemples, accompagnés de chiffres précis, montrent la place qu'occupent ces éléments naturels dans le paysage et dans la vie des cités.

La proximité d'une ville stimule l'élevage. Des aveux, de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle, font état de la présence de 135 journaux de prairies humides, en bordure d'étangs, et de 3 870 journaux de forêts, de landes et de taillis aux abords immédiats de Châteaubriant. Les métayers des Laval, seigneurs de la ville, y élèvent des porcs, des chevaux et des bovins, et écoulent chaque année, sur le marché local, de grosses quantités de beurre, de fromage, de lait et de viande. Il ne fait aucun doute que la cité proche des Marches doit beaucoup de sa prospérité à son environnement (58). La forêt de Quintin assure la subsistance de 1 556 porcs en 1461, de 1 958 en 1462 ; celle de Moncontour, de 240 porcs en 1409 ; celle de La Guerche, de 3 485 en 1385 ; celle de Brocéliande, qui s'avance alors jusqu'aux portes de Montfort, de 1 497 porcs et de 1 409 bovins en 1419, etc... (59).

(56) Plusieurs études ont été consacrées aux forêts bretonnes. Citons les travaux de M. DUVAL, *La Cour des Eaux et Forêts et la Table de marbre au Parlement de Bretagne, 1534-1704*, Rennes, 1964 ; *Les usages forestiers en Bretagne des origines à nos jours*, 1947, et *Recherches sur l'économie forestière des pays de l'Ouest dans la seconde moitié du XV^e siècle*, 1957. Mentionnons aussi les études du Marquis DE LESTOURBEILLON, *Les revenus de la forêt de Brocéliande aux XV^e et XVI^e siècles*, 1894, et de M. DENIS, *Grandeur et décadence d'une forêt, Paimpont du XVI^e au XIX^e siècle*, *Annales de Bretagne*, tome LXIV, 1957, pages 257 à 273.

(57) Les « goaffres » occupent une grande place dans le paysage de Vannes au Moyen Age. Nous l'avons montré dans un article intitulé : *Vannes au XV^e siècle, étude de topographie urbaine*, *Annales de Bretagne*, tome 82, n° 3, 1975, pages 255, 260.

(58) A.D.L.A., B 2101. — Abbé Ch. GOUDÉ, *Châteaubriant*, 1870, pages 365-69, extraits des comptes de la fabrique de Saint-Jean de Béré en 1511.

(59) A.D.L.A., B 2303 (1462). — Marquis DE LESTOURBEILLON, *op. cit.*, page 6. — A.D. I.-et-V., 1 F 1309-1327. Un journal = 48 ares 62.

Les propriétaires de ces animaux paient un droit de « panage » qui atteint 12 deniers par bête à Moncontour. Les bourgeois de Machecoul, demeurés très proches de la nature par leurs préoccupations et par leur mode d'existence, ont transformé la silve voisine en une véritable étable. Les gens du faubourg Saint-Martin expédient leurs porcs à la glandée du 29 août, jour de la « Saint-Jean Decollaice », au 30 novembre, jour de la Saint-André, moyennant le versement d'une taxe « d'affiage et de pasnage » qui varie de 15 à 20 deniers selon l'âge et le poids de l'animal. Les effectifs changent d'une année pour l'autre, avec une moyenne de 429 porcs adultes et de 310 porcelets, mais aussi avec des maxima de 1 500 à 1 600 bêtes (60). De nombreux prés d'embouche et le marais voisin font de Redon ou de Dol une zone d'élevage privilégiée (61). La plupart des petites seigneuries qui ceignent Ploërmel consacrent à cette activité entre le tiers et la moitié de leurs terres (62). Des prairies naturelles ou créées par l'homme s'étendent largement autour de Lamballe, de Lesneven, de Malestroit, de Marcillé-Robert, de Nantes, de Rennes, de Saint-Renan, etc... (63). Nous n'aurions aucune difficulté à donner d'autres exemples.

Le bois fournit aussi des revenus en nature et en argent considérables. La mise en valeur des simples taillis de La Haye de Bohal à Malestroit rapporte 100 livres tous les dix ans. La vente du bois et du tan de la forêt de Moncontour et de Caribet dépasse les 84 livres en 1423. La forêt de La Guerche, avec ses 5 917 journaux de superficie, fournit un revenu annuel moyen de 225 livres (64). Les seigneurs de Quintin tirent régulièrement 1 000 livres monnaie de leur bailliage de la Forêt, y compris les

(60) E. SADDIER, *Une seigneurie rurale du Pays Nantais au XV^e siècle, Les Huguetières*, D.E.S. Chambéry, 1975, pages 66-69.

(61) A.D. I.-et-V., 3 H 13 (1511), Redon : prés de la douve Saint-Pierre, au Chevalier, du Flou, de Guillaume Gaultier, au Bœuf, de la Houssaie, « es ouays », « au moyne », de la Goutte, de la Bardelle, de Panczé.

(62) A.D.L.A., B 1973 à 1977.

(63) A.D.L.A., B 1048, f^o 11, 12 v^o ; B 1260, f^o 26-27 ; B 2178 bis (les prés de Challes, du Garnier, au Soueff, des moulins à Marcillé) ; B 1966 (en 1470, les prés de Malestroit rapportent en moyenne vingt-cinq à trente charretées de foin...) ; B 2104, f^o 2 v^o : on compte dans un aveu onze journaux de prairies humides aux portes de Châteaugiron.

(64) A.D. C.-du-N., E 857 (1423). — Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, tome II, page 212.

profits de panage et de pacage (65). Les Rohan exploitent les forêts de Quénécan, à quinze kilomètres de Pontivy, et de Lanouée près de Josselin. Ils exportent du bois de charpente à Auray et à Vannes, et sont allés jusqu'à créer un haras silvestre avec des étalons arabes qui auraient été ramenés des croisades (66). Du bois est écoulé sur les marchés de Châteaubriant, de La Guerche, de Moncontour, de Nantes et de Rennes (67). Les arbres des forêts des Huguetières (au Sud du lac de Grandlieu) et de Machecoul sont vendus par les officiers des comtes de Laval, receveurs, « contrerolles », « vendours de boais et forestz », formés à leur métier par des spécialistes venus de Paimpont. Les acquéreurs viennent du Poitou, d'Anjou et du reste de la Bretagne, et appartiennent à tous les milieux : artisans, commerçants, ecclésiastiques, nobles. Les règlements des achats se font habituellement, aux fêtes de la Madeleine et de la Toussaint, à Châteaubriant ou à Machecoul, chefs-lieux de seigneuries. En 1451, la vente porte sur 518 chênes, total important, mais qui n'est pas exceptionnel (68). La forêt de Maroé, tout près de Lamballe, ravitaille en matériaux de construction les chantiers de la ville, et des coupes ont lieu périodiquement sur l'ordre du duc en personne ou de ses officiers (69). Les comptes des miseurs de Nantes et de Rennes montrent l'étonnante variété des pièces de bois importées des alentours. Les Nantais s'approvisionnent traditionnellement à Carquefou, à Orvault, dans l'île de Thouaré, dans les bois de la Bonandière, de la Houdinière, de la Ladrerie route de Vannes, à Sauteron, à Basse et à Haute-Goulaine, à Touffou où se trouve un des plus beaux parcs ducaux, à Belligné près d'Ancenis, à Héric, à Puceul et surtout dans la forêt du Gâvre (70).

Une attention toute particulière doit être portée aux parcs ducaux, éléments originaux de plusieurs paysages péri-urbains. Ce sont de vastes ensembles domaniaux clôturés. Le parc de Vannes,

(65) A. LE GOFF et A. THOMAS, *op. cit.*, page 52.

(66) A.D. I-et-V., 1 F 799, et Dom MORICE, *Preuves*, I, 856.

(67) J.P. LEGUAY, *Rennes...*, *op. cit.*, pages 104-106.

(68) E. SADDIER, *op. cit.*, pages 63-65. La famille de Laval protège soigneusement ses forêts et adresse de sévères avertissements à ses officiers en cas de surexploitation.

(69) M. CHAUVIN, *op. cit.*, pages 228-230.

(70) A.M. Nantes, CC 240, f° 57 ; CC 242, f° 208, 215 ; CC 245, f° 192 v° ; CC 247, f° 275 v°, 281 v°, etc...

entre Saint-Patern et Calmont, est un modèle du genre, tout à la fois garenne, lieu de promenade cher à Jean IV et ferme modèle avec ses bâtiments d'exploitation, ses cultures et ses prés (71). Celui de Châteaulin déborde largement sur les terroirs de plusieurs villages. Il comporte deux enceintes qui forment le « grand et le petit domaine ». Les murs du petit partent du château, traversent une première fois l'Aulne près d'une pêcherie, passent par les lieux-dits « Ville-Jouan » et « Parc-Bihan », atteignent Quimil puis à nouveau l'Aulne. Le grand mesure sept à huit lieues de tour et son enceinte, doublée d'un chemin, dessert Quimil, « Pen-ar-Feunteun » avant de franchir l'Aulne près d'un moulin. On a pensé que les murailles pouvaient séparer une ancienne réserve d'un territoire accensé (72). Le « Parc-au-Duc » de Morlaix s'est perpétué dans la toponymie locale. Il atteignait la superficie de 335 hectares avec des bois, des taillis, des herbages, des labours et une fontaine alimentée par un petit ruisseau. L'histoire veut qu'Henri II Plantagenêt y soit venu, à plusieurs reprises, chasser le cerf (73). Le parc de Lesneven, « cerné et environné » de clôtures, s'étend jusqu'aux environs de Notre-Dame de Folgoët. Il est très mal géré au XV^e siècle et le duc Jean V cherche, en 1420, à l'affermier à des particuliers. La situation ne s'améliore guère avec le temps, pas plus que celle des garennes ducales de Kerlouan et de Plouneour, au Nord de la localité, « presque toutes submergées de la mer et couvertes de sables » (74). Des parcs ducaux existent aussi à Brest, à Duault, dans la presqu'île de Rhuys. Les seigneurs, vassaux du duc, ont voulu imiter leur souverain. Le parc de Châteaubriant couvre, au XVI^e siècle, la superficie de 1 000 journaux (75). Les rentiers de Fougères font allusion à un domaine d'agrément, en plus de la vaste silve voisine (76).

(71) J.P. LEGUAY, *Vannes...*, *op. cit.*, page 256.

(72) E. DU CREST DE VILLENEUVE, *Aperçu historique sur Châteaulin*, *Ass. Bret.*, 1906, page 20.

(73) J. DARSEL, *Morlaix...*, *op. cit.*, page 19. — A.D.L.A., B 1800, f° 8 v°, 9, 10.

(74) A.D.L.A., B 1727, f° 61 et 63 v°.

(75) A.D.L.A., B 2101. — Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, tome III, page 62. Un journal vaut 48 ares 62 centiares.

(76) A.D.L.A., B 1395, f° 112 v°. — A.D. I-et-V., 2 A 29, f° 13 v°-14. A plusieurs reprises, on parle de la « Garenne du Petit Parc », propriété ducale située dans le Bourg-Roger ou faubourg Nord-Est.

Les taillis et les landes, proches des localités, fournissent une grande variété de produits indispensables à l'industrie locale. Les ajoncs et les genêts couvrent un grand nombre d'habitations populaires ou protègent momentanément un édifice en construction ou en réparation (77). Les Chartreux, installés depuis 1445 à Saint-Donatien, dans la grande banlieue nantaise, sont autorisés par la duchesse Anne à exploiter les taillis et les « roz » (roseaux) des bords de l'Erdre (78). Des plantes, réduites en cendres par des « cendriers » professionnels, sont utilisées comme engrais ou entrent dans la fabrication du verre répandue autour d'Antrain et de Fougères (79). La poudre de canon est un mélange, dans des proportions variables, de salpêtre espagnol, de soufre vif et de charbon de bois. Ce dernier doit s'enflammer sans difficulté et brûler très vite, en évitant de laisser trop de cendre. Les bois blancs sont préférés aux autres, le saule surtout, désigné dans les textes du nom de « malsandre » (80). Quant au charbon de bois, produit dans des fosses au milieu des silves, il alimente d'innombrables petites forges forestières et péri-urbaines, à condition que le sous-sol recèle des poches de fer et que l'eau soit abondante. Les environs d'Ancenis, de Châteaubriant, du Gâvre, de Lamballe, de Nantes, de Paimpont-Montfort, de Quintin..., pour ne citer qu'une poignée d'exemples, disposent de forges actives qui livrent, sur les marchés locaux, des outils et des armes (81). L'écorce de chêne, broyée par la force hydrau-

(77) L'ardoise et la tuile sont encore peu utilisées, surtout dans les faubourgs plus peuplés. Par ailleurs, on sait qu'au XV^e siècle la nef de la cathédrale de Tréguier, en pleine transformation, fut momentanément couverte de genêts.

(78) A.D.L.A., H 252, 255, 269. — A.M. Nantes, DD 43 (16 décembre 1498 et 29 juin 1510).

(79) A.D.L.A., B 2988 et E 271, f^o 100. — E. PAUTREL, *Notions d'histoire et d'archéologie pour la région de Fougères*, 1927, page 343.

(80) A Nantes, en 1458, nous avons trouvé une poudre contenant 64,25 % de salpêtre, 21,50 % de soufre et 14,25 % de charbon ; une autre de 71,5 % de salpêtre. A Rennes, nous arrivons en 1487 jusqu'à 78,5 % de salpêtre, 8,75 % pour le charbon de saule et 12,75 % pour le soufre. Au siècle dernier, l'armurerie française avait opté pour les pourcentages suivants : 75 % de nitrate de potassium, 12,5 % de soufre et 12,5 % de charbon. Plus la poudre est riche en salpêtre, plus elle est efficace, mais aussi dangereuse.

(81) A.D.L.A., B 6, f^o 25. — A.M. Rennes, liasse 157 et comptes de 1475-76, f^o 9 v^o, de 1487-88, f^o 96, de 1489-90, f^o 26 v^o.

Voir aussi le Marquis DE LESTOURBEILLON, *op. cit.*, page 7 ; l'abbé BOURDEAULT, *Le Gâvre et ses souvenirs*, B.S.A.N. et L.-Inf., tome 51,

lique de moulins particuliers, livre le tan puis le tanin nécessaire à une des activités artisanales les plus prospères de Bretagne, l'industrie du cuir, présente dans toutes les localités (82). Les massifs forestiers renferment, très souvent, des dépôts argileux, la providence des potiers urbains et ruraux. Plusieurs centres sont florissants au Moyen Age : Fontenay et Chartres près de Rennes, Landéan près de Fougères, la Croix des Landelles au Sud de Châteaubriant, l'arrière-pays de Lesneven, de Saint-Renan et de Vitré, etc... (83). Les artisans de la trêve de Saint-Jean-des-Marais, à Rieux, exploitent une « lize » ou argile de qualité supérieure et un sable très fin aux abords du château du Plessix. Contre une taxe annuelle de 10 sous, nommée « garde », et une livre de poivre perçue collectivement, contre diverses prestations seigneuriales, dont deux pots par ménage et deux journées de corvée au moment des foins et de la récolte des céréales, les sires de Rieux leur ont accordé des privilèges considérables. Nul n'a le droit d'exercer sans leur accord et sans être membre de la confrérie dédiée à Saint-Jacques. La fabrication est réglementée pour empêcher les contre-façons et les malfaçons. La production est limitée à quarante-deux pots par jour et par ménage, du 1^{er} mars au 10 décembre, les autres mois étant chômés. L'association est dirigée par un « abbé » laïc et comporte un chapelain, quatre « compteurs » et deux « revoyeurs » aux attributions étendues et variées : la perception des droits, le contrôle technique assorti de visites à domicile, l'organisation des fêtes civiles et religieuses, des enterrements (84). Ce n'est pas la seule organisation originale dans le duché. Les potiers de la forêt de Maroé, près de Lamballe, exploitent des carrières d'argile et font fonctionner, en 1411, quarante-sept « roues » ou tours à Saint-Yrieux (85). Ils doivent verser une taxe de 4 sous par an.

1910 ; G. GAUDU, *Les forges du temps jadis, S. d'Em. des C.-du-N.*, 1967, page 76, et M. GAUTIER, *Les anciennes forges bretonnes, Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1958, pages 7-9.

(82) Le travail du cuir s'est développé en Bretagne sous diverses formes : tannerie, pelleterie, cordonnerie, bourserie, ganterie, parcheminerie.

(83) Le Musée de Rennes expose plusieurs poteries de Fontenay. On en trouve aussi au château de Vitré, au Musée Dobrée à Nantes, etc...

(84) A. DE LA BORDERIE, *Anciennes industries rurales de la Bretagne, les potiers de Rieux, Etudes historiques bretonnes*, tome I, 1884, pages 21-32.

(85) A.D. C.-du-N., E 79, compte de 1411-12, f° 17. Il n'y a plus que vingt-deux « roues » en 1453, trente-deux en 1465, trente-sept en 1467.

Les tuileries et les briqueteries prolifèrent également avec comme principaux ateliers ceux des Monnières près de Clisson, de Thouaré près de Nantes, de Fontenay aux abords de Rennes, de Landerneau, de Saint-Renan, etc... (86).

2. *Les carrières*

La zone péri-urbaine proche est le terrain d'élection des petites carrières ouvertes en même temps que les grands chantiers civils et militaires, mais vite abandonnées, car leur exploitation se heurte à des obstacles majeurs : l'écoulement de l'eau en l'absence de pompes, l'accumulation de bousin appelé « groais » ou « curure », la poussière qui engorge les poumons des « perréeurs » et les condamne à une mort implacable par étouffement (la silicose). Elles sont pourtant très importantes pour les villes bretonnes engagées dans une politique de grands travaux civils et militaires, et intéressantes dans la mesure où leur proximité réduit au minimum les frais de transport toujours très élevés pour ce type de matériau pondéreux (87).

Les « perrières » sont si nombreuses qu'un simple article ne suffirait pas à les énumérer toutes et à les décrire (88). Pour les commodités de cet exposé, nous les classons en trois catégories.

Les unes se trouvent aux abords même des chantiers, dans les fossés qu'on creuse ou qu'on élargit, chaque fois que les municipalités engagent de grands travaux de défense (89). Les Nantais tirent parti des « perrières de la douve Saint-Pierre », de celles du « pignon Saint-Nicolas », des tours Saint-André et Sauvetout (90).

(86) A.D.L.A., B 6, f° 185 v° ; B 1727, f° 69. — A.D. I-et-V., C 592. — A.M. Nantes, CC 243, f° 133 v° ; CC 244, f° 56 v° ; CC 247, f° 249 v°.

(87) J.P. LEGUAY, *Rennes...*, *op. cit.*, pages 98-103. — A.D.F., 150 G 21 (1490-91). Morlaix importe du granit de « Lille de Batz Paul ». Le transport maritime et sur le Dossen jusqu'à pied d'œuvre représente 74 % des dépenses totales !

(88) B. BABIN a consacré une étude spéciale aux seules carrières rennaises : *Contribution à l'étude des matériaux de construction employés à Rennes au cours des âges*, D.E.S. Rennes, 1962.

(89) J.P. LEGUAY, *Rennes...*, *op. cit.*, pages 98-103.

(90) A.M. Nantes, CC 242, f° 7 ; CC 243, f° 4, 15 v° ; CC 249, f° 24 v°, 37.

Les autres prolifèrent littéralement dans les faubourgs et dans la campagne voisine et intéressent, à ce titre, la présente étude. Elles sont la propriété de particuliers ou de collectivités. Les Chartreux en possèdent une à Saint-Donatien (91) ; les Mendiants, plusieurs à proximité de leurs couvents. Des bourgeois avisés saisissent le moment opportun de convertir leur courtil en perrière (92). Les Rennais ont exploité, au XV^e siècle, le schiste briovérien de la colline de l'actuel Thabor, des buttes de Saint-Cyr (vers Villejean), de Saint-Grégoire, de Saint-Martin et de Saint-Héliier, le porphyre quartzifère gris clair des buttes de Coesmes, à l'Est de l'agglomération, le calcaire de la Haie-du-Pan près de Chartres, les ardoises de Saint-Grégoire, etc... Nous avons pu localiser une bonne dizaine de postes d'extraction principaux dans un rayon de un à cinq kilomètres autour de la cité (93). Les Nantais sont allés extraire leurs pierres (granit, etc...) à Orvault, à Saint-Sébastien-sur-Loire, à Rezay, sur les coteaux de l'Erdre et de la Sèvre (nantaise), à Pirmil. Les aveux signalent des « perrières » à Barbin, au « Bignon Lestart » en Saint-Nicolas, à Richebourg, à Saint-Similien, à Saint-Donatien, etc... (94). Saint-Pol-de-Léon tire profit des « vieilles perrières » en bordure du chemin de « Croasiou Moyec » (95), etc...

Il existe enfin de très vastes carrières, connues dans tout le duché et qui, contrairement aux autres vite épuisées, vite abandonnées, n'ont jamais cessé de produire pendant plusieurs siècles consécutifs. Celles de Miséry, ou Miseric, à Chantenay ont joué un rôle de premier plan dans la construction nantaise. Elles livrent une granulite blanche, dite « grison », du quartz dur, excellents pour tailler des corbeaux, des encadrements de canonnières, de

(91) A.D.L.A., H 254-255 : la perrière de Ligmau ou de Barbin.

(92) A.D.L.A., H 136 (1457), la perrière du prieur de Sainte-Croix dont le terrain sera par la suite accensé à Maître Raoul Moreau, maître d'école (sic). — A.M. Nantes, CC 96, f° 14 v°-15, la carrière près du Marchix dans le jardin de Raoullet La Hure.

(93) Cette dizaine de carrières vient s'ajouter à d'autres qui sont exploitées beaucoup plus loin sur les bords de la Vilaine et de la Minette.

(94) A.M. Nantes, CC 93, f° 26 (perrière de la Tousche) ; CC 238, f° 11 (perrière du courtil de l'Erdre) ; CC 242, f° 72 v° ; CC 244, f° 134 v° ; CC 245, f° 93 v° ; CC 246, f° 105 v°, 180 v° ; CC 246, f° 105 v° ; CC 248, f° 1 (« orveaux de Sayvre » ou « pierre de maczonnage d'Oultre rivière d'Erdre ») ; CC 249, f° 112 v°... — A.D.L.A., H 57 (1417).

(95) A.D.F., G 411 (1511). — A.D. C.-du-N., E 192, n° 51 (1498), la carrière de Thomas Queset à Lamballe...

portes ou de fenêtres, des linteaux et des pas de vis (96). Il semble qu'elles soient très étendues et qu'elles se subdivisent en plusieurs postes d'extraction, propriété du seigneur de la Hautière, de l'aumônerie de Toussaints et de véritables entrepreneurs payés à la charretée ou à la gabarée, comme Guillaume Charrier, Olivier Chasse, Bonabes Juste, Pierre Pedron, les Trousson ou Jehan Talvaz (96). De la même façon, Saint-Malo dispose de la carrière de Grasmollet, Dol du granit du Mont-Dol, Fougères des « perrières » du Gast, Vitré du « Gué-au-Valais », « du Champ-au-Goaybe » et de La Goupillière déjà plus éloignée, Lamballe du « Tertre Saint-Sauveur », Redon des coteaux d'Avesac, Quimper de la Rive sur les bords escarpés de l'Odet, Quintin d'une carrière voisine du chemin de Corlay, etc... (97).

Certaines carrières ont une telle importance que leurs pierres ont pris leur nom. Les « orvaulx » désignent des blocs de granit d'excellente qualité, identique au « taillebourc » de Vannes et au « kersanton » des environs de Brest (98).

Ces pierres, extraites dans les zones péri-urbaines, contribuent à individualiser par leur nature et par leurs coloris infiniment nuancés les monuments bretons qui sont le reflet de leur sol.

Le sable provient également et pour des raisons identiques des abords immédiats des villes (99). Les sablonnières, à l'exception

(96) L. HARDY, *Les carrières du coteau de Misery à Chantenay et à Orvault autrefois, Annales de Nantes et du Pays nantais*, n° 143, 1966, page 2, n° 144, 1967 et n° 155, 1969, page 7. — A.M. Nantes, CC 241, f° 126 v°, 202 v°; CC 243, f° 23 v°, 60 v°; CC 244, f° 134 v°; CC 245, f° 94.

(97) A.D. I.-et-V., 1 F 922 et 1200 (Vitré); G 275, compte de 1493-94, f° 22 (Saint-Malo); 3 H 31 (Redon). — A.D.F., E 1516. — A. LE GOFF et A. THOMAS, *op. cit.*, page 87. — Y. ROLLANDO, *Les granites du Vannetais, B.S.P.M.*, 1948, pages 63-64, etc... — La Goupillière se trouve entre Vitré et Izé.

(98) R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en Kersanton, Soc. d'Em. des C.-du-N.*, tome LXXXIX, 1961, page 76.

(99) Toutes les études entreprises ces dernières années sur les chantiers médiévaux soulignent le prix très élevé des transports. Mme J. MÉLET-SANSON, *Provenance des matériaux utilisés pour la construction des édifices publics de la ville d'Amboise aux XV^e et XVI^e siècles*, et O. CHAPELOT, *La fourniture de la pierre sur les chantiers bourguignons*, Actes du 9^e Congrès national des Sociétés Savantes, Saint-Etienne, 1973 (1975), pages 209-24 et 224-34. Le coût du transport peut élever le prix d'un matériau de... 30 % sur deux kilomètres !

de celles de la Loire, s'épuisent au bout de quelques années d'exploitation (100).

Chaque ville dispose aussi de gisements de chaux. De nombreux fours sont mentionnés dans les textes ou ont été découverts au cours de recherches archéologiques (101). Les comptes municipaux donnent des précisions sur l'origine et le commerce de ce produit essentiel qui arrive de la « Chausserie du Pan », près de Chartres-de-Bretagne, à Rennes, de Saffré-Abbaretz, entre Nozay et Nort-sur-Erdre, à Nantes, de la presqu'île de Rhuy à Vannes (102).

2° LES TERRES CULTIVÉES DANS LE SECTEUR PÉRI-URBAIN

1. *Jardins et « ceintures maraîchères »*

Le jardin est une composante essentielle du paysage urbain.

A l'intérieur des enceintes, les courtils sont généralement situés derrière les habitations, jusqu'au pied des remparts, ou s'étalent quelquefois dans des zones encore peu bâties (103).

Il est évident, cependant, que les potagers sont plus nombreux et plus vastes dès la sortie des portes fortifiées, sur la contrescarpe des fossés, en bordure des étangs rencontrés dans la plupart des villes armoricaines, sur les rives des cours d'eau, sur les pentes des collines qui encadrent les localités.

(100) Le sable de Loire, dit de « Rivière », est déjà exploité dans la région de Mauves. Plusieurs fournisseurs sont connus : Jehan Boursault, Jehan Bizeul, Alain Douete, Perrot Haudebert, Gilles Phelipault, Thomas de Saule, Jehan Texereau, Guillaume Rouault. Du sable de « rivière » est aussi utilisé à Vitré (A.D. I.-et-V., 1 F 1200, garants de Jehan Le Moyne en 1471, n° 6, et compte de Jehan Geffrat de 1480-81, n°s 47 et 56).

(101) A.D. I.-et-V., 7 Fb 113. Un four à chaux de 7 mètres de haut et de 3,50 m de large a été découvert au village de la Corderie, près de Lannion.

(102) Nous avons retrouvé les noms d'une soixantaine de fournisseurs de chaux d'Abbaretz. Ce sont de véritables dynasties de « chausseurs » comme les Bernart, les Blanchart, les Chustenaye, les Le Barbier, les Le Duc, les Le Texier, les Loaysel, les Pectot.

(103) Les potagers sont appelés courtils, courtillets, closets ou même simplement planches, quand ils sont de petites dimensions. Ils occupent parfois de vastes étendues intra-muros, comme à Nantes autour des couvents des Cordeliers et des Clarisses, ou à Hennebont dans le secteur des Carmes.

Les jardins forment le secteur des « Courtillets » à Hédé, entre la rue principale et le chemin Horain. Les aveux et les rentiers les énumèrent consciencieusement sur les bords de l'Arguenon et de l'étang de Jugon, à Groutel et à Bourg-Maria dans les paroisses du Mené et de Saint-Patern à Vannes, à la Rouairie de Dinan, au Val de Lamballe, sur les hauteurs de Rillé et du Gast à Fougères, au Thoriel de Châteaugiron, dans le faubourg de la Madeleine à Malestroit, dans la Vallée à Clisson, près des rues de la Chaussée et de la Boulangerie à la sortie de Dol, dans le quartier de la Fontaine à Saint-Renan, sur les bords de la Vilaine et au pied du château de Vitré, etc... (104).

Une distinction est à faire entre le simple potager et la tenure exploitée par un professionnel, dont les productions alimentent le marché local et même l'exportation.

Le premier porte souvent le nom ou le surnom d'un lointain propriétaire ou une appellation étrange, voire même comique, perpétuée parfois dans la toponymie locale (105). Ce nom le localise et l'individualise dans les textes médiévaux. Sa récolte, aussi limitée soit-elle avant l'introduction des plants américains, apporte néanmoins à son propriétaire les « herbes » et les « racines », indispensables à une alimentation souvent monotone et déséquilibrée (choux, fèves, pois), et quelques plantes médicinales.

Les citadins sont très attachés à leurs lopins de terre et cherchent constamment à en acquérir de nouveaux. Un riche marchand ou un artisan aisé peut en posséder plusieurs disséminés dans toute l'agglomération. La tentation est grande aussi d'accaparer pour son usage personnel des terrains militaires. Le cas s'est produit à Fougères au début du XVI^e siècle, impliquant des personnalités locales, pourtant connues pour leur probité et leur honorabilité (106).

(104) A.D.L.A., B 2104, f° 3-8 (Châteaugiron); B 2160, f° 52-55 (Dinan); B 1621, f° 7, 19, 34-35 (Jugon). — A.D. I.-et-V., 2 A 29, f° 13-16 (« les clouères et jardins des vallées du Gast à Fougères »); 2 A 54 (Hédé).

(105) A.D.L.A., B 2273. A Saint-Aubin-du-Cormier, nous avons trouvé des courtils « Cucu », « Chubi », du Champ de la « fille au moine », des Chennerilz... — A.D.L.A., B 1048, à Saint-Renan, on découvre les courtils « Gouellou », « liortz an Marech », « liortz an Peuleurin », « courtil an Gaffre », « courtil an Guaru », « courtil an Sprenenen », etc...

(106) A.D.L.A., B 811, f° 169-180. Comme il est difficile de reprendre les lopins de terre accaparés, une commission d'enquête décide, en 1540,

A côté de ces courtils familiaux, il existe de véritables tenures maraîchères, appartenant à des bourgeois et à des ruraux. La côte septentrionale, de la baie du Mont Saint-Michel au Léon, et le golfe du Morbihan sont des secteurs horticoles privilégiés, surtout à proximité des villes, comme le montrent parfaitement les pancartes ou tarifs d'impositions urbaines. Les « coutumes » de Saint-Renan livrent les noms de légumes couramment amenés sur le marché : des choux, des « naveaux », des « panais » ou « panetz », du « porée », des pois, des fèves, du persil, etc... Elles signalent aussi la vente régulière de « graines de jardinage » et de « graines de lin » (107). Lesneven produit des légumes en abondance. Morlaix exporte des aulx et des oignons en Angleterre, tradition qui ne s'est jamais perdue (108). Aux diverses « sepmanes de courtils » s'ajoutent aussi des fruits : des pommes, des poires, des cerises ou des noix selon la saison.

Tous ces jardins sont généralement clos de murettes, de haies vives ou de fossés, si bien qu'un mini-bocage se développe aux alentours des villes, derrière les alignements de maisons dans les faubourgs, près des fortifications. Fougères dispose d'une ceinture maraîchère sur les bords inondables du Nançon, depuis le rocher de la Couarde jusqu'aux principales portes, autour de Saint-Sulpice, sur les premières pentes des hauteurs qui encadrent la cité. Les jardinets ou « clouères » de Rillé et des « Vallées du Gast » forment un parcellaire clos extrêmement dense. Leur superficie est variable. Au Bourg-de-l'Échange, au-delà de Rillé, à côté de petits lots de 5 à 6 perches, on rencontre des étendues de 27 perches et même une de 90, soit l'équivalent d'un journal de 48 ares 62. Plus près de l'enceinte, à Bourg-Roger, nous connaissons, dans le détail, une vingtaine de jardins des rues des Prés et du Colombier. Leur étendue moyenne est d'environ 17 perches ; mais certaines tenures atteignent les 45 et même les 60 perches (109). Des aveux

d'entériner le fait accompli en procédant à une adjudication symbolique et en imposant des restrictions usagères. Le même problème s'est posé à Carhaix (A.D.L.A., B 1103, f° 37-40).

(107) A.D. I.-et-V., C 592 (1459) et B 1800, f° 47.

(108) A. MEYNIER, *La Bretagne*, collection Flammarion, 1976, pages 75-76, 129-130.

(109) A.D.L.A., B 811, f° 2-4, 5-9, 13-14, et B 1395, f° 169 v°. Autour de Saint-Sulpice, 73 lots connus occupent 592 perches de terres ensemençables, soit environ 6 journaux et demi, puisqu'il y a 90 perches dans un journal. Le potager moyen couvre environ 8 perches, mais les

et des rentiers nous ont permis de faire des calculs de superficies à Carhaix, à Hédé, à Jugon, à Malestroit et à Saint-Aubin (110). Nous constatons partout l'existence d'une ceinture maraîchère et, comme on doit s'y attendre, la superficie des jardins diminue à mesure qu'on se rapproche des remparts et des quartiers plus densément peuplés.

2. *La viticulture*

La viticulture est, comme le jardinage, largement répandue autour des villes et même, souvent, intra-muros. Des treilles s'accrochent aux murs en plein centre d'Ancenis ou de Clisson (111). Elles ont pénétré dans la Ville-Neuve de Rennes avec le clos des Franciscains de la rue Saint-Georges, dans les courtils du vieux Nantes, etc... (112). La zone péri-urbaine reste cependant son domaine de prédilection.

La vigne s'étend bien au-delà des limites actuelles. Nous l'avons rencontrée à Auray, à La Guerche, à Marcillé-Robert, à Montfort, à Malestroit, à Redon, à Rieux, etc... (113). Les ceps furent introduits dans le Val de Loire par les Romains, puis se sont propagés en Armorique en même temps que le Christianisme triomphant (114). Son essor à la fin du Moyen Age est étroitement lié au renouveau commercial, à l'accroissement d'une population citadine aisée, à la présence de fortes communautés religieuses, d'une Cour ducale dispendieuse, d'une foule d'officiers, de marins,

écarts oscillent entre un tiers et 60 perches : 48 % des courtils ont moins de 5 perches.

(110) A.D. I-et-V., 2 A 56. Nous avons mesuré 93 courtils et courtillets à Hédé, dont 71 petits estimés en sillons (de 2 ares 43), et 22 grands en journaux. Pour les premiers, la moyenne est de 2 sillons (4 ares 86) avec des différences énormes d'un demi à 20 sillons ; pour les seconds, les écarts vont de 1/6^e de journal à 4 journaux (2 hectares !). A.D.L.A., B 2273. A Saint-Aubin, l'étude a porté sur 146 jardins.

(111) A.D.L.A., B 1815, f^o 1 à 10 (Ancenis) ; B 1830 (Clisson).

(112) A.D.L.A., G 309-11 (Saint-Similien) ; G 9 (Saint-Nicolas) ; G 20, 147, 259...

(113) A.D.L.A., B 1966, f^o 56 (Malestroit) ; B 2448, compte de 1387-88, f^o 14 (La Guerche) ; E 261-63. — A.D. I-et-V., 1 F 919 (Marcillé) ; 3 H 13, f^o 54 (Redon), etc... A Rieux, on connaît les vignes du Presbytère, du Perron, de la Garoulais, de la Bucherie...

(114) A. DE LA BORDERIE, *Notes sur la culture de la vigne en Bretagne avant le XVI^e siècle*, Ass. Bret., tome X, 1892.

d'ouvriers, gros buveurs, capables, comme à Nantes, de boire cent à cent vingt litres par an (et par personne !) (115). Les impôts sur les vins viennent largement en tête des recettes municipales avec les « cloisons » ou octrois, les billots, les « dizains » et les « vingtaines » sous (116).

Le vignoble est un élément essentiel du paysage péri-urbain. Il s'étend largement dans les paroisses du grand Nantes, à Saint-Donatien, à Saint-Nicolas et à Saint-Similien, avant de se continuer sur les coteaux ensoleillés de la Loire, sur la rive droite de l'Erdre jusqu'à Sucé, contre l'abrupt du Sillon de Bretagne, au-delà de Saint-Sébastien et de Rezay, autour du lac de Grandlieu. La vigne est tantôt cultivée à l'intérieur de vastes enclos murés appartenant à l'évêque, aux chanoines, aux frères mendiants et aux Chartreux, aux hôpitaux, à des familles nobles ou bourgeoises ; tantôt morcelée en une infinité de petites parcelles énumérées dans les aveux (117). Le vin nantais, de qualité moyenne, est placé dans une catégorie à part, entre les produits fins importés et les variétés dites bretonnes. L'arrière-pays rennais produit un vin proche du « gros plant » nantais, très apprécié dans les tavernes. Les meilleurs crus viennent de Thorigné, de Cesson, de Châtillon, de Chartres, de Noyal, de Vern et de Vezin (118). Les blancs de Saint-Suliac sur les coteaux de la Rance trouvent un débouché naturel à Dinan et à Saint-Malo ; mais on en exporte aussi jusqu'en Normandie (119). Les vins des environs de Guérande, de Vannes, de Machecoul ont également de fervents défenseurs.

Cette viticulture péri-urbaine est très importante dans la vie des cités. Elle mobilise des capitaux et des énergies, comme en témoignent les comptes d'Ancenis, du regaire et des hôpitaux de Nantes, des seigneuries du pays de Retz et du lac de Grandlieu, consacrant plusieurs articles de leurs « mises » à l'entretien des futailles et des pressoirs, au renouvellement des ceps, à la

(115) H. TOUCHARD, *La consommation et l'approvisionnement en vin de la Bretagne médiévale*, M.S.H.A.B., tome XL, 1960, pages 31, 33, 35 et 37.

(116) Rappelons aussi que le « devoir d'Impost », taxation générale sur les boissons, rapporte 68 000 livres au duché en 1477, soit 15 % des recettes ducales. Il correspond à environ 30 000 tonneaux de vin commercialisé.

(117) A. GUIBERT, *Etude sur le vignoble dans le comté nantais au Moyen Age*, D.E.S. Nantes, 1970.

(118) A.M. Rennes, liasse 64.

(119) A. DE LA BORDERIE, *La vigne...*, *op. cit.*, pages 107-108.

vendange. Cette culture anime localement un artisanat du bois et du métal, un négoce actif dont on a des échos dans les pancartes et dans les registres des receveurs (120). Les tavernes prolifèrent dans les villes et dans les campagnes. On ne compte pas moins de 197 débits de boisson dans la seule agglomération de Morlaix au XV^e siècle, 300 à 400 auberges dans la châtellenie de Rennes, 15 tavernes à Antrain en 1438 et 8 dans le petit village de Rezay près de Nantes en 1490 (121). Ce sont des endroits très fréquentés où s'ébauchent les contrats, se préparent les devis, se traitent les affaires, mais aussi où se font les mauvaises rencontres.

3. *Les autres activités rurales*

L'aspect champêtre des quartiers périphériques des villes bretonnes est encore souligné par la présence de champs cultivés et de prés.

Le chanvre et le lin sont souvent associés aux activités horticoles. Ces deux plantes exigent des sols riches et bien fumés, et se rencontrent, par conséquent, aux abords même des maisons. Elles ont laissé quelques souvenirs dans la toponymie sous forme d'une rue de la Rouairie à Dinan, de plusieurs places et marchés au lin (122). Elles alimentent, enfin, deux industries-clefs : la corderie et surtout la toilerie. Le chanvre de la vallée de la Vilaine, le lin de Bécherel, de Landerneau, de Malestroît, de Morlaix, de Saint-Pol et de Vitré passaient pour être d'une qualité exceptionnelle (123). Des dîmes en chanvre se lèvent autour de Redon (124).

(120) C'est le cas notamment dans les comptes de la seigneurie d'Ancenis (A.D.L.A., E 262-4), dans les comptes du régnaire de Nantes (G 37) et dans celui de l'abbaye de Redon en 1511 (A.D. I.-et-V., 3 H 13).

(121) A.D.L.A., B 2400, n° 6 (1438). — A.M. Rennes, liasse 66 (29 octobre 1494). — A.M. Nantes, CC 383 (28 septembre 1490). — J. DAUMESNIL, *Morlaix...*, *op. cit.*, page 106.

(122) A.D.L.A., B 1260, f° 54-55. — A.D.F., 5 G 8 : la rue de la Croix-au-Lin à Saint-Pol.

(123) J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, rééd. 1973, page 74. — A.D.L.A., B 1966 : 36 « douzaines » de lin sont récoltées dans les faubourgs de Malestroît.

(124) A.D. I.-et-V., 3 H 13, f° 29 v°.

Plusieurs documents montrent aussi que les cultures de « gros blez » (froment, orge, seigle), d'avoine (souvent mise à part) et de « menus blez » (fèves, pois) sont pratiquées aux abords immédiats des villes. Les cens, ou « rentes », payés en nature, sous forme de céréales, sont monnaie courante et ce qui figure dans les textes ne constitue qu'une infime partie de ce qui est récolté et écoulé sur le marché local.

Certains secteurs sont plus favorisés que d'autres. L'Arvor côtier, aux sols chauds et légers, bien travaillés avec des engrais marins, avec ses facilités d'exportation vers l'étranger, quand le duc n'y met pas d'obstacle, est privilégié (125). Les vallées les moins humides, les bassins de Rennes et de Châteaulin, le golfe du Morbihan le sont également. Guingamp dispose d'un arrière-pays fertile et son marché de céréales est réputé « plantureux ». Saint-Renan écoule, dans une « cohue » (halle) et sur une place réservée à cet effet, l'essentiel des récoltes de sa châtellenie. Des marchands de tous les horizons viennent y chercher régulièrement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des fèves et des pois (126). Moncontour est à la tête de neuf bailliages bien cultivés (127). C'est, de ce fait, un des premiers marchés bretons de céréales. Nous avons recensé, dans ses archives, les noms de presque soixante-dix personnes « usans de vendre et acheter blez en ceste ville », depuis de simples boulangers locaux et ruraux jusqu'aux gros négociants, membres de la commission qui se réunit une fois par an pour fixer le cours officiel des denrées panifiables (128).

Si les terres céréalières poussent parfois des avancées jusqu'au pied des fortifications, les prés sont plus nombreux encore, du moins dans les faubourgs et dans les zones péri-urbaines. Ils forment, ici et là, de larges espaces verts, surtout près des cours d'eau, le long des douves, sur les rives des étangs. Les actes médiévaux font souvent allusion à des corvées de fenaison

(125) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967, pages 56, 82, 136.

(126) A.D. C.-du-N., E 916 (1420). — A.D.L.A., B 1045, n° 10 et 39-40.

(127) Parmi ces neuf bailliages, le plus productif est le « grand bailliage de Moncontour » qui unit à la ville les paroisses de Notre-Dame extra-muros, de Saint-Michel, de Trédaniel, de Trébry et de Tregenestre.

(128) A.D. C.-du-N., E 621.

accomplies par les habitants de certains quartiers sur les prairies des évêques de Nantes, de Rennes et de Vannes (129). Les herbages occupent de grandes étendues à Fougères sur les bords du Nançon, à Malestroit près de l'Oust, à Rennes et à Redon près de la Vilaine et de ses affluents, à Vannes sur les berges des deux étangs, à Nantes dans les îles de la Loire, etc... (130). Les parcs enclos figurent toujours en bonne place dans l'énumération des biens décrits dans les rentiers et dans les aveux. L'herbage apparaît comme un placement intéressant pour un citadin enrichi. Une ville comme Saint-Renan en renferme plusieurs dans ses limites et ce n'est pas sans raison si elle dispose d'une place du Marché-aux-Chevaux et d'une place aux Vaches (131). Carhaix, Lesneven, Moncontour, Malestroit, Montauban sont de gros marchés de bestiaux (132). La seigneurie des Huguetières, près du lac de Grandlieu, dispose de trois grandes métairies qui vivent surtout de l'élevage. L'une d'elles écoule plus de 70 % de ses animaux (surtout des bovins) aux trois grandes foires de Machecoul. Le reste est expédié à Saint-Philbert ou à Châteaubriant, un des séjours favoris des Laval (133).

Cet aspect très aéré, très champêtre de l'arrière-pays urbain est encore souligné par la présence de châteaux avec leurs allées bordées de hautes futaies, leurs cours et leurs dépendances. Nous en reparlerons dans quelques instants.

**

3^o L'ATTRAIT DE LA TERRE

C'est presque un lieu commun de dire que la terre attire le citadin au Moyen Age. Son acquisition est, à ses yeux comme à ceux de ses voisins, le symbole même de la réussite sociale.

(129) A.D.L.A., G 13, et A.D. I-et-V., G 526. Dans plusieurs aveux, on mentionne « la corvée à faner en août ».

(130) A.D.L.A., B 1348. — A.D. I-et-V., 2 A 30, f^o 5. — A.D.L.A., B 1966 (Malestroit) : « les prés es veaulx », les prés de Saint-Michel (f^o 37 v^o), les prés de Saint-Gilles (f^o 41 v^o), les prés de l'Oust (f^o 50 v^o)... Ils portent tous des noms comme le pré Basreaude (f^o 57), le pré Canton (f^o 57), le pré du bois de Soignes-Quatre, le pré de Bareau (f^o 68 v^o). Les îles de l'Oust servent aussi de pâturages (f^o 46 v^o).

(131) A.D.L.A., B 1048, f^o 10 v^o-11.

(132) A.D.L.A., B 1727 ; B 1830/3, f^o 143-144 ; B 1800.

(133) E. SADDIER, *op. cit.*, pages 52-53, 56-58.

1. *Un essai d'explication*

Quelles raisons profondes poussent un bourgeois à immobiliser une partie de ses capitaux dans l'achat de terres ?

Les origines d'un individu jouent, certes, un grand rôle. Les villes bretonnes vivent en étroite symbiose avec le monde rural. Nous venons de le constater à partir d'exemples précis. Nombre de leurs habitants sont natifs des campagnes, y gardent des liens familiaux, des intérêts et ont une mentalité de terriens. Les livres-rentiers montrent que, dans les petites villes surtout, une fraction non négligeable de la population est restée propriétaire-exploitante. C'est le cas au Gâvre, à Rosporden ou à Saint-Aubin (134). Beaucoup de Guérandais sont natifs de Saillé, d'Escoublac ou de Batz et conservent, une fois établis intra-muros, leurs aires de salines et leurs vignes ; ils s'efforcent même de les étendre, selon le vieux réflexe paysan qui consiste à arrondir son bien dès que la possibilité s'offre à lui (135).

Pour le marchand d'une grande cité, d'autres motifs entrent en ligne de compte. Il est parfaitement conscient des risques du métier. Les difficultés pour mener à bon port une cargaison, la piraterie sur mer, les raids de routiers aux frontières, l'âpreté de la concurrence, la menace française à la fin du siècle sont sources d'inquiétudes permanentes et incitent les plus timorés ou les plus prudents à rechercher des placements sûrs. La terre répond davantage à leurs aspirations profondes que la poursuite d'une vie aventureuse (136).

L'acquisition de biens à la campagne satisfait également l'orgueil du parvenu, contribue à l'élever dans l'échelle sociale, lui permet de côtoyer la noblesse, d'imiter, si possible, son genre de vie.

(134) A.D.L.A., B 1886, 2273.

(135) A.D.L.A., B 1455 à 1462, 1465, 1469, 1489, 1491.

(136) M. LE MÉNÉ, *L'économie médiévale*, collection l'Historien, n° 29, P.U.F., 1977, page 188 : « La contraction du marché, l'inexistence de circuits bancaires développés, le bas niveau de l'éducation et le faible rapport du capital circulant pourraient bien expliquer le rôle refuge joué par la terre, souvent sagement choisie sur les meilleurs terroirs ».

Toutefois, en Bretagne comme ailleurs, il ne faut pas exagérer l'importance de la pénétration bourgeoise dans les campagnes (137). Il est rare qu'elle dépasse la limite de la zone péri-urbaine proche et, dans aucun cas, les achats de menues parcelles aux limites des faubourgs ou de quelques seigneuries aux environs des villes n'autorisent à parler de transfert massif de propriété, de dépouillement de la paysannerie et de la noblesse de vieille souche encore bien vivante, en dépit de ses difficultés (138).

2. *Les différentes formes d'acquisition de terres dans le secteur péri-urbain*

La plupart du temps, les familles qui ne disposent que de revenus limités se contentent de « grignoter » quelques parcelles de terre aux environs immédiats de la ville. A force d'accumuler, morceau par morceau, ici un jardin, là un pré ou une vigne, là encore un bosquet, et à condition de ne pas être obligé de vendre par nécessité, un individu aisé finit, au soir de sa vie, par être à la tête d'une petite « fortune ». Le mot est peut-être trop fort pour désigner un ou deux hectares dispersés en minuscules lopins de terre dans toute l'agglomération. Car la pulvérisation de la petite propriété bourgeoise dans la zone péri-urbaine proche est générale dans toutes les villes armoricaines (138 bis).

Une poignée de bourgeois dépasse ce stade. Elle réussit à mettre sur pied un noyau plus cohérent d'exploitation que les textes nomment « hébergement », « tènement », « métairie ». Le négociant nantais Amaury Main, domicilié dans la paroisse Saint-Nicolas, possède en 1478, en plus d'un hôtel particulier et d'une maison avec son jardin rue du Bignon-Létart, l'hébergement de la Myterie en Saint-Donatien, comprenant une habitation de

(137) J. HEERS, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles*, collection Nouvelle Clio, n° 23, P.U.F., 1973, page 219. — R. FEDOU, *Les hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964, page 217.

(138) C'est général pour toutes les villes françaises, comme l'ont montré plusieurs travaux récents sur Lyon, Tours, Besançon, etc...

(138 bis) A.D.L.A., G 9 : Bertrand Richerot possède au Marchix de Nantes un jardin et 15 quartiers de vigne et 9 « bouxelées » de labour. G 13 : Jehan Robin, « praticien » de Cour d'Eglise, a une ouche de terre au Bignon-Létart et un quartier de vigne au clos du Pressoir d'Acigné (1470)... G 493 : Geffroy Galopin, marchand nantais, achète une pêcherie de 30 livres au « ranc et usage des paroissiens de Sainte-Croix de Nantes » (1459)...

maître et des bâtiments d'exploitation, des cours, des « rues » ou allées, trois quartiers de vignes, des labours... pour un total de 6 journaux ou 3 hectares. A ce noyau initial se greffent des parcelles isolées (l'équivalent d'un journal), 18 quartiers de vignes au « clos de l'Asne », voisin du domaine de l'Espéronnière appartenant aux Chauvin, une « enclouse » de près de 7 journaux et une ouche d'un demi-journal. Tous ces biens sont localisés à Saint-Donatien et à Saint-Clément, à la sortie de Richebourg, sur la route de Sainte-Luce (139). Dans les mêmes conditions, un autre bourgeois bien connu, Jehan Catint de Saint-Similien, détient trois hectares de terre près de la léproserie de la route de Vannes (140).

L'accès à la grande propriété est, par contre, le fait d'une infime minorité.

Deux méthodes peuvent être employées.

Le système des achats successifs, morceau par morceau, mais à une autre échelle que dans les cas précédents, aboutit à la constitution d'un puzzle, sans unité, dont on connaît souvent mal les pièces. La fortune de Pierre Raboceau, de Nantes, est faite d'une accumulation de parcelles de terre qu'on découvre jusqu'à Doulon et Orvault dans un acte de 1453 (141).

L'acquisition en bloc d'un beau domaine, d'un fief titré est d'un tout autre intérêt économique et satisfait totalement les vœux et l'ambition d'un marchand ou d'un homme de loi enrichi. Mais les propriétés seigneuriales disponibles ne sont pas légion et forcément bon marché. L'acheteur éventuel doit savoir attendre, épier et surtout limiter ses ambitions (142). Rares sont ceux,

(139) A.D.L.A., G 21, 15 février 1485.

(140) A.D.L.A., G 325, 13 février 1485. Catint possède, entre autres, un « hébergement » avec ses maisons, ses cours et ses jardins. — A.D.L.A., B 682, n° 2 (1475) : Jehan Connan, notaire au Croisic, acquiert une petite terre près de Batz (f° 1). — A.D.L.A., G 465 (1463) : Harguy Regnault a des biens aux environs de Rezay. — A.D. I.-et-V., G 314, 345 : les bourgeois de Dol disposent de nombreux jardins et prés dans les quartiers de la Boulangerie, de la Lavanderie (les prés du boucher Jehan Fauvel en 1498), des vignes dans le faubourg de l'Abbaye, des vergers de pommiers, etc...

(141) A.D.L.A., B 129 (4 janvier 1453).

(142) B. CHEVALIER, *La ville de Tours et la société tourangelle, 1356-1520*, deux volumes, Lille III, 1974, pages 457-58. Il en est de même en Touraine.

comme Robert Le Gouz, fils d'un mercier rennais, qui ont la chance d'épouser l'unique héritière d'une famille noble (143). De façon générale, nous constatons que les seigneuries acquises par des bourgeois au XV^e siècle sont peu nombreuses, de superficie et de revenus limités, et aux abords des centres urbains.

Une dizaine de familles de la haute bourgeoisie rennaise, autant à Nantes, moins ailleurs, peuvent envisager l'acquisition d'une ou de plusieurs seigneuries (144). Cette minorité vit dans des localités importantes, à vocation commerciale ou abritant de grands services de l'Etat (Hôtel des Monnaies, Chambre des Comptes), etc... Les domaines sont généralement de petite dimension, ce qui ne surprendra personne. Les seigneuries de superficie limitée prédominent dans les campagnes de l'Ouest (145). Elles sont plus vulnérables que les grandes, donc plus faciles à acheter par des bourgeois enrichis. Les exemples que nous découvrons dans les aveux sont très significatifs. Le domaine d'Olivier Baud, seigneur de la Boulaie, au milieu du XV^e siècle, dépasse à peine les soixante hectares de cultures et de bois avec l'hôtel des Landelles et la terre de Launay à Thorigné, soit un revenu de 58 livres 12 sous (146). M^e Pierre de Bonabry, décédé en 1474, déclarait de son vivant détenir, en plus de son manoir du Menez en Guichen, la seigneurie de Pressec, sise à Saint-Etienne de Rennes, soit environ... onze hectares (dont presque un quart en friches) et une recette annuelle de... 10 livres 10 sous. Une

(143) A.D.L.A., B 2109, B 2155/2. — Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine, B.S.A. I.-et-V.*, tome XXV, 1896, page 103.

(144) Il existe des exceptions, de très belles fortunes bourgeoises, dont la plus connue a fait l'objet d'une analyse récente. Nous renvoyons nos lecteurs à l'article de J. KERHERVÉ, *Une famille d'officiers de finances bretons au XV^e siècle, les Thomas de Nantes, A.B.*, tome 83, 1976, n^o 1, pages 7 et suivantes.

(145) C'est ce qu'a montré notamment G. BOIS, *Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV^e et XV^e siècles, essai d'interprétation*, article d'un ouvrage collectif sur la *Noblesse*, Paris, 1976, pages 220 et 223 : « Une statistique menée sur une grande échelle mettrait peut-être en évidence une nette prépondérance numérique d'exploitations de quinze à trente hectares de labours ».

(146) A.D.L.A., B 2172. On connaît un Olivier Baud, secrétaire ducal en 1457.

misère (147) ! Les autres cas rencontrés sont, sauf exception (148), du même type (149). Ces propriétés rurales débordent rarement un rayon de quinze à vingt kilomètres autour des villes et la plupart s'insèrent dans la zone péri-urbaine proche. Le citadin souhaite trouver, en effet, un domaine proche de sa résidence principale, de préférence dans la partie rurale des paroisses qui morcellent le territoire d'une agglomération. C'est ce qui se passe à Rennes avec Toussaints, Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Héliier et même avec les bourgades circonvoisines de Cesson, du Rheu, de Chartres, de Thorigné, d'Orgères (150). Il en est de même à Nantes où la pénétration bourgeoise se manifeste surtout dans la campagne en voie d'urbanisation de Saint-Donatien, de Saint-Clément, de Sainte-Luce, de Saint-Similien et de Saint-Nicolas, avec leurs prolongements en direction de Chantenay, d'Orvault, de Couëron, de Carquefou, etc... Les acquisitions bourgeoises se font aussi dans les environs immédiats de Fougères, de Guérande, de Morlaix, de Redon et de Vitré (151).

3. *Malgré leur faible étendue, ces biens occupent une place de choix dans la vie des citadins*

Ces derniers y font de fréquents séjours de repos... ou de sécurité quand une épidémie de peste rend l'air d'une ville malsain ! Ils en tirent une partie ou l'essentiel de leurs provisions : du vin entreposé ensuite dans les caves de leurs hôtels particuliers, du

(147) A.D.L.A., B 2155, n° 3 (19 janvier 1475). M^e Pierre de Bonabry est auditeur des comptes en 1446.

(148) Parmi les plus belles fortunes bourgeoises, citons celles des Thomas, de Nantes, des Bourgneuf, monétaires rennais, de Pierre Landais. Mais leurs seigneuries débordent largement le cadre péri-urbain.

(149) Jehan Bouedrier, de Rennes, mort en 1454, dirigeait une exploitation de 51,5 hectares à la « Maestairie » (paroisse de Chavagne, près de Rennes) (A.D.L.A., B 2155/1). Robert Le Gouz, seigneur de la Bobetière et des Verrières en Rheu, dispose d'un capital immobilier dispersé de 17 hectares environ (A.D.L.A., B 2109, 12 décembre 1462). Nous publions d'autres exemples dans notre étude sur les villes bretonnes.

(150) On ne peut donc pas parler, comme le fait R. FEDOU à propos de Lyon, d'une conquête rationnelle du sol, de concentration des terres par les bourgeois à la fin du XV^e siècle, succédant à l'empirisme et à l'émiettement du passé (*op. cit.*, pages 365-372).

(151) A.D.L.A., B 1462 (1497) : Pierre Daniel, de Guérande, se constitue une petite fortune comprenant notamment 5 « cœillets » de salines, 5 « labours », des jardins, etc...

lard, des volailles en abondance, des fruits et légumes, de la farine ou même du pain, du foin stocké dans les greniers au cœur même des cités, du fumier pour les courtils, du bois de chauffage déposé devant les portes, etc...

Il est malaisé de savoir quel a été le rôle exact des bourgeois dans la mise en valeur de leurs terres. Il semble, à la lecture d'une poignée de documents, qu'ils se soient particulièrement intéressés aux bois (jusqu'à 25 % des surfaces), soit pour imiter les nobles et disposer d'une réserve de chasse, soit plutôt pour avoir des fagots et des merrains (revendus quelquefois aux municipalités pour les travaux en cours). Ils se sont souciés aussi d'accroître leurs clos de vigne et la viticulture leur doit beaucoup à Nantes et à Rennes. L'élevage pour la viande et le lait, et par conséquent l'acquisition de prés et d'herbages, ont été, enfin, le troisième volet de leurs préoccupations.

III. - LA CONSTRUCTION DANS LA ZONE PÉRI-URBAINE

Nous avons décrit, dans le paragraphe précédent, une campagne très humanisée. L'examen de l'habitat en général et de certains édifices particuliers confirme cette impression.

1^o LA CEINTURE DE CHATEAUX

1. *La noblesse de vieille souche et les villes*

La vieille noblesse bretonne n'a pas négligé les villes. Elle y vit parfois, côtoyant les anoblis de fraîche date et les bourgeois qui espèrent entrer, à brève échéance, dans son ordre. Certains de ses membres exercent de hautes charges, celles de capitaine-gouverneur et de sénéchal, par exemple. D'autres participent à la vie publique et contribuent, par leur présence, par leurs activités, à l'enrichissement et à l'animation des centres qui les accueillent (152).

(152) L'étude des comptes de la seigneurie de Quintin, faite par A. LE GOFF et A. THOMAS (*op. cit.*), a montré parfaitement l'insertion d'une cour noble et son rôle essentiel dans la vie quotidienne d'une petite cité. L'ouvrage se trouve aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

De grands barons ont été des citadins. Les Clisson, les Rieux, les Rohan... ont vécu et tenu une cour saisonnière dans les localités qui portent leur nom et dans celles qui leur sont revenues, par la suite, au hasard d'une succession. Nous avons trace des séjours prolongés des sires de Rieux à Ancenis, des sires de Laval à Châteaubriant, à Montfort et surtout à Vitré, soit par l'origine de leurs actes, soit par les itinéraires de leurs messagers, soit enfin par les expéditions de vivres et de matériaux de construction depuis leurs terres lointaines et dispersées (153). Leurs forteresses sont intégrées à la défense générale et constituent un élément clef du paysage urbain (Clisson, Châteaubriant, Vitré, etc...). La petite noblesse est également présente dans les villes. Les registres de réformation générale des feux, donnant la liste des exonérés et les raisons de leurs privilèges, montrent que les familles aristocratiques sont souvent très nombreuses (154). Les livres-rentiers permettent de découvrir de beaux manoirs, de simples gentilhommières et des maisons, à peine différentes de leurs voisines, sinon par la présence d'une tour ou d'un blason sur la façade (155).

2. *Les manoirs de la zone péri-urbaine proche*

Toutefois, c'est plutôt à la sortie des faubourgs, à deux ou trois lieues des centres fortifiés, qu'il convient d'aller rechercher la plupart des résidences nobles. Leurs propriétaires continuent de profiter du voisinage de la localité pour acheter une partie de leur ravitaillement, pour leurs affaires et pour leur sécurité, tout en restant proches des exploitations qu'ils surveillent, dans la mesure où la guerre, la politique et les charges publiques ne les en éloignent pas ! L'expression « ceinture de manoirs » nous paraît convenir pour désigner une concentration, parfois dense, de

(153) Bertrand DE BROUSSILLON, *Le cartulaire de la Maison de Laval, 1020-1605*, 1895-1903. — E. SADDIER, *Les Huguetières...*, *op. cit.*, page 117.

(154) A.D.L.A., B 2988, f° 125 v°. Une ville comme Lesneven compte en 1426, d'après le registre de réformation des feux de Bretagne, seize « nobles personnes », « une dammoiselle » (noble).

(155) Vannes renferme dans les limites de son agglomération, en plus de l'Hermine ducale et de la Motte épiscopale, le célèbre Château-Gaillard de Jean de Malestroït, les manoirs de Bois-Moreau (des sires de Loyon), de Grazdo (des sires du Juch), de Limoges (de Jehan Colledo en 1482), des Rochers à Saint-Salomon et de la Terre de Kaer (aux Malestroït). A.D.L.A., B 2337 ; B 2339, f° 47, 54 v°. — A.D. Morbihan, G 144.

manoirs périphériques. L'étude en est malheureusement difficile, car la documentation, essentiellement des aveux, est rare et incomplète.

Trois exemples nous ont semblé intéressants pour illustrer nos propos.

● *Le cas de Ploërmel*

<i>Nom du manoir ou du village où se trouve la propriété</i>	<i>Seigneur et date de son aveu</i>	<i>Superficies</i>	
		<i>Jx</i>	<i>Hom.</i>
Manoir des Bili à <i>Brango</i> (un village dépendant de Ploërmel)	Jehan de Bili (12 juin 1397).	11 (R. : 44 s.)	1/3
	Un autre Jehan (1443).	13 (R. : 53 s. 10 dn.)	6 2/3
Manoir des Morices à <i>Brango</i>	Armel Morices (15 avril 1463).	3 1/2 (R. : ?)	4 1/3
Manoir des Le Gloeslen à <i>Brango</i>	Guill. Le Gloeslen (22 janvier 1483).	1 1/2 (R. : ?)	2
Manoir de la famille du Sceu à <i>Brango</i>	Pierre du Sceu et son fils Armel (22 février 1483).	4 (R. : ?)	1/3
Manoir des Pelletier à <i>Brango</i>	Guill. Pelletier, tuteur de son neveu Laurens P. (28 juillet 1469).	12 (R. : ?)	1/3
Manoir de <i>Boyeac</i>	Laurens Thébaud, fils de Jehan mort le 6 mars 1464.	26 (R. : 103 s., 8 dn.)	17 3/4
Manoir du <i>Chesne-Oran</i>	Geon Le Douarin, écuyer, fils de Macé mort en 1400 (6 février 1402).	8 1/2 (R. : 58 s., 9 dn.)	3/4
Manoir du <i>Clos-Havart</i> et manoir de Gourhère	Richard Labbé et sa femme Jehanne Havart + ses belles-sœurs, filles de feu Jehan Havart (14 mars 1443).	89 38 (R. : 135 L., 12 s., 6 dn.)	35 3/4 4 1/2

<i>Nom du manoir ou du village où se trouve la propriété</i>	<i>Seigneur et date de son aveu</i>	<i>Superficies</i>	
		<i>Jx</i>	<i>Hom.</i>
Manoir du <i>Clos-Hazay</i> ou du <i>Clos-Hazel</i>	Pierre de Tregarenteuc (18 mars 1448).	28 1/3 (R. : 40 L.)	11
Manoir du <i>Gaffre</i> et de <i>Gerguy</i>	Jehan Veisin (6 mars 1502).	7 1/2 (R. : ?)	1/2
Manoir de la <i>Garoulaye</i>	Jehan de Guigny (11 juillet 1409).	15 (R. : ?)	11
	Un autre Jehan (17 novembre 1518).	38 1/2 (R. : ?)	
Manoir de la <i>Gaudinaye</i>	Guill. de Coëtlogon, fils de feu Olivier (21 juin 1467).	130 (R. : 135 L. env.)	33
Manoir de <i>Malleville</i>	Famille Gombert au XV ^e siècle. M ^e Pierre Audren mort en 1528 (15 août 1529).	85 (R. : 23 L., 14 s., 7 dn.)	17
Manoir de <i>Morfouace</i>	Rolland Picaud, fils de Jacques (1493).	44 1/2 (R. : ?)	12
Manoir de la <i>Porte-Bregault</i>	Famille Gombert au XV ^e siècle.		
	Jacques Jouchet (11 juin 1540).	45 1/2 (R. : 11 L., 1 dn.)	14
Manoir de <i>Quehéon</i> (village près de Ploërmel)	Eonnet de Coesbili (16 mai 1414).	57 3/4 (R. : 54 L., 3 s., 6 dn.)	18
Manoir de <i>Quengo</i> ou de la <i>Vieille Cour</i>	Pierre de Quengo, héritier de Pierre Besteuc ou Bestanc (11 août 1410).	35 (R. : ?)	6
	Autre aveu de 1539.	42 (R. : ?)	6 1/2
Manoir de <i>Saint-Malo</i>	Jehan de Keradreulx (13 janvier 1455).	35 3/4 (R. : 24 L., 20 dn.)	2 1/3

<i>Nom du manoir ou du village où se trouve la propriété</i>	<i>Seigneur et date de son aveu</i>	<i>Superficies</i>	
		<i>Jx</i>	<i>Hom.</i>
Manoir de la <i>Ville-Bouquay</i>	M ^e Alain de Quelen, frère de feu Olivier de Quelen, chevalier (10 mars 1466).	54 (R. : 25 L., 15 s., 9 dn.)	13
	Jehan de Quelen (3 juin 1493).	75 1/2 (R. : 23 L., 11 s., 11 dn.)	10
Manoir de la <i>Ville-Jarno</i>	Jehan Gaudin (8 février 1402).	12 (R. : 59 s., 3 dn.)	
Manoir de <i>Villenard</i>	Guill. Brunart (10 juin 1495).	22 2/3 (R. : 5 L., 5 s., 1 dn.)	
Manoir de la <i>Salle de Gourhel</i>	Jehan Le Prestre, écuyer (4 juin 1535).	48 (R. : 37 L., 2 s.)	25

Abréviations : *Jx ou journaux* : (48 ares 62 l'unité).

Hom. (hommées) : Un des textes (B 1973/7) précise qu'une hommée = 12 cinquantes. Un cinquante représente 3 ares 4 centiares. Une hommée vaut donc 36 ares 48 centiares.

R : Revenus annuels estimés, rentes comprises.

● *Le cas de Redon*

<i>Manoirs</i>	<i>Propriétaires (XV^e)</i>	<i>Remarques</i>
<i>Bahurel</i>	Jamet Guéguen (mort en 1498), seigneur aussi de Brillangault et des Chapelays.	A.D. I.-et-V. H 176.
<i>Beaulieu</i>	Famille du Rochier, anoblée en 1442 (petits écuyers).	Environ 23 jx de terre en labours, bois, vergers et vignes.

<i>Manoirs</i>	<i>Propriétaires (XV^e)</i>	<i>Remarques</i>
<i>Beaumont</i>	Aux Téhillac, seigneurs du Plessis de Peillac. Un Téhillac fut tué à Azincourt.	Le centre domanial de 15 jx avec sa garenne, vignes, jardins... Il débutait rue Colledo. Un grand bois de 15 jx sous « la grée de Beaumont », un moulin à <i>tan</i> , des rentes et un droit sur les bouchers de Redon. Les seigneurs tiennent leurs plaids en ville.
<i>Bocudon</i>	Aux Cotart. Un Cotart, Guillaume, servit le duc d'Orléans en 1481.	Un des plus grands domaines des environs de Redon. Des terres proches de la ville (rue de Cognac).
<i>Brillangaut</i>	Aux Charuel, puis aux Guéguen (1468). Jamet G. était officier à la cour ducale, fin XV ^e .	26 jx au XVI ^e siècle.
<i>Buard</i>	Raoul Le Gac en 1381, puis Jehan de Romillé, seigneur de la Chenelaye et d'Ardennes, vice-chancelier ducal.	Un manoir fortifié participant à la défense de Redon.
<i>Le Cleu</i>	Les de Cleuz, seigneurs de Redillac, du Mortier en St-Jacut.	Petit domaine avec un centre de 2 jx.
<i>Le Cotart</i>	Aux Lambart, seigneurs de Port de Roche en Fougeray.	Petit domaine dont le manoir n'était pas dans la paroisse de Redon.
<i>La Diacrais</i>	A la famille Pollo, seigneur de la Diacraisné.	Une belle fortune dans la région de Redon.
<i>Fleurimont</i> (démembrement de Beaumont)	René du Pé, au début du XVI ^e .	5 jx seulement, aux portes de Redon.
<i>Lanruas</i>	Aux Lambart. L'un deux, Guillaume, garde la ville de Redon en 1476.	Une belle fortune.

<i>Manoirs</i>	<i>Propriétaires (XV^e)</i>	<i>Remarques</i>
<i>Le Parc Anger</i>	Aux Pastourel qui ont fourni des officiers de justice à Redon.	La famille possédait des maisons près de la cohue de Redon dont l'hôtel Ligresu.
<i>Le Pesle</i>	Aux Lambart de Lanruas.	Le manoir est à l'emplacement de la Sous-Préfecture actuelle (4 jx).
<i>Le Rozay</i>	Aux de Lourme, famille qui servit fidèlement les ducs.	Un petit domaine au Moyen Age. (156).

● *Le cas d'Hédé*

<i>Manoirs</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Remarques</i>
<i>Bazouges, manoir de la Bretesche</i>	Pierre de Bintin en 1455.	60 jx de terre à Hédé, Bazouges, St-Symphorien.
<i>Bois-Maigné</i>	Raoul de Québriac.	Moyenne justice.
<i>La Chatière</i>	A la dame de Guitté (1415). A Jehan Chuynart (1444). A Jehan Robert (1455).	25 jx.
<i>La Crozille</i>	Aux Hattes qui ont des terres aussi à Bazouges, à St-Symphorien, à Vignoc, à Guipel.	73 jx au XVI ^e siècle + des rentes à Hédé sur des jardins et des courtils (f ^o 36).
<i>La Salle</i>	Raoul de Boschier en 1394-1405, puis Jehan Boschier (1427-44) et enfin à Jehan Bouetard par alliance avec la fille de Jehan Boschier.	18 jx au XVI ^e siècle.
<i>La Simonnière</i>	A la famille Simon.	7 jx seulement.

(156) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Statistique historique et monumentale du canton de Redon, B.S.A. I.-et-V.*, tome 12, 1877, pages 31-33. — Comte René DE LAIGUE, *Etudes historiques sur Redon, les grandes seigneuries du pays de Redon, Ass. Bret.*, tome 53, 1942-43, pages 132-206.

<i>Manoirs</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Remarques</i>
<i>L'Espinay</i>	Jehan de Lespinay en 1427, puis à Guillaume en 1444.	Un hôtel et 16 jx.
<i>La Gorière</i> ou <i>Gouarière</i>	Aux Piedvache dont le manoir se trouve à Langouët.	Des terres à Hédé.
<i>La Tuvelière</i>	Aux de La Hingueraye (1455).	Un petit domaine.
<i>Saint-Gondran</i>	Aux de Saint-Gilles, sires de Peronnay en 1454.	25 jx entre St-Gondran et Hédé.
<i>Couesbouc</i>	Fr. du Boays, un Rennais, en 1470.	180 jx au XVI ^e siècle à St-seigneur du Puy-Mauger, Gondran.
<i>Tehel</i> en St-Symphorien	A la famille de Tehel : Olivier (1444), Jehan (1480).	Un manoir et des terres.

Bref, toute une série de petites seigneuries se partage les terres autour de Hédé et dans les paroisses voisines de Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Bazouges, Tinténiac... (157). Vingt-deux propriétés nobles ceinturent Ploërmel, une quinzaine Redon, une douzaine Hédé. Il en est de même autour d'Antrain (158), de Fougères (159), de Nantes (160) et des autres villes bretonnes.

(157) A.D. I-et-V., 2 A 54. — A. ANNE-DUPORTAL, *Terres et maisons nobles en la paroisse de Hédé, B.M.S.A. I.-et-V.*, tome XXII, 1893, pages 31 et suivantes..., et dans la paroisse de Saint-Gondran, tome XXI, 1892, pages 11 et suivantes.

(158) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries...*, op. cit., tome II, pages 54-59. Citons la seigneurie de Bonnefontaine, route de Tremblay, propriété de la famille de Porcon, seigneurs de Porcon en Saint-Méloir-des-Ondes. Cette lignée a fourni un capitaine à Antrain (1469), un chambellan à la duchesse Anne (1489). Elle percevait des rentes aux portes même de la ville. Le manoir de la Choltais couvrait 150 journaux (70 hectares) au début du XVI^e siècle. Le manoir du Chesnay, paroisse de La Fontenelle, avait quelques terres à Antrain et relevait des Langan.

(159) Citons autour de Fougères, dans le Bourg-Roger, le manoir de Bonabry qui relevait des Guillou, seigneurs de La Motte-Anger en 1474, puis des de La Houllière en 1500, le domaine des Morel de La Villegontier étudié par Hubert LE MAROIS, *Le Clos-Morel (B. et M. Soc. Arch. et Hist.*

3. Conclusions générales

On aboutit partout aux mêmes conclusions.

Sauf exception, les familles mentionnées dans ces aveux ne remontent guère dans la nuit des temps ! A Ploërmel, les Quelen, dont les ancêtres sont signalés dès 1200, les Coëtlogon, bien connus, les Bili sont des cas particuliers échappant à la médiocrité générale.

La plupart des hommes qui font une déclaration de leurs biens aux receveurs ne sont, en effet, que de petits écuyers. S'ils n'ont rien d'autre, ailleurs, ils sont condamnés à vivre chichement de quelques livres annuelles, voire même, au pire, d'une poignée de sous ! Heureux, par conséquent, sont ceux qui ont la possibilité d'ajouter à ces sommes dérisoires une solde militaire ou les honoraires d'une charge. Une capitainerie urbaine est une manne providentielle pour nombre de petits hobereaux locaux désargentés.

Les domaines les plus vastes comprennent en premier une série de bâtiments d'exploitation et d'habitation, rarement décrits

de l'arrond. de Fougères, XI, 1967, page 25) ; *Le domaine des Poitrine* (Vicomte LE BOUTEILLER, *op. cit.*, III, page 221) ; *La Dorangerie* (déjà vue) de Bourg-Saint-Léonard, *Le manoir des Orières*, de Thomas Boucel, puis des Poitrine, route de Beaucé, etc...

(160) Il serait long de vouloir énumérer toutes les seigneuries de Nantes et des environs.

Citons cependant : *Les terres et seigneuries situées dans le Vieux Chantenay*, étudiées par M. ORCEAU, dans le *B.S.A.H.N. L.-Inf.*, tome 97, 1958, pages 15-37.

Le domaine du *Bois de La Musse*, appartenant aux Chauvin, avait un centre enclos d'une trentaine de journaux. Le domaine du *Plessis de La Musse* appartenait à Jehan de Tournemine en 1409, puis à Guillaume de La Musse en 1435 (A.D.L.A., B 1826, 2 juillet 1435) ; il comptait 61 journaux et demi en labours et jardins, 35 quartiers de vignes, 12 journaux de prés, des rentes à Chantenay, Saint-Herblain et des menus droits sur le port de Nantes. On compte aussi les manoirs et domaines du Plessis-Cellier, de la Hallée, des Bourderies, de Saint-Martin, de la Hunaudaye (aux Tournemine), des Dervallières (aux Laval), de la Durantière (aux Le Boursier)...

Les aveux nous livrent plusieurs domaines à *Saint-Herblain* : A.D.L.A., B 1862 (1481) : le manoir et les terres de Georges de L'Espervier, seigneur de la Bouvardière (100 journaux), près du village de la Morandière et du « Grand chemin nantais ». Le domaine de René Le Texier, seigneur de la Bodardière (1539), avec 31 septerées de terres de labour et un moulin à vent. A.D.L.A., B 1882 (10 décembre 1437) : le domaine de la Hunaudaie, en Saint-Herblain, de Jehanne de Saffré.

dans les documents. Ces « manoirs », ces « ostels » avec ou sans métairies disposent de jardins, de vergers, d'une « rue » (ou allée), d'un colombier et d'un vivier, le tout parfois inclu dans un « pourprins » dont la superficie varie d'un demi à cinq ou six journaux. On trouve ensuite un bois « ancien » ou de haute futaie, des terres « froides » en landes ou en pâtures, des vergers, quelquefois des clos de vigne, même dans des régions où le climat et le sol sont peu propices à une telle culture, beaucoup de prés portant des noms significatifs (« Clos es veaulx », etc...). Viennent enfin des terres « chaudes » ou céréalières. Autour de Ploërmel, la répartition entre ces différents éléments varie selon les exploitations. Les labours représentent presque 77 % du total sur le manoir de la Ville-Bouquay, 69 % sur celui des Havart, 34 % à Quengo, rien à Villenart. Les prés et les landes sont localisés près des fontaines, des ruisseaux, des étangs (Ploërmel, Hédé). Le détail des biens donne l'impression d'un morcellement intense, d'une dispersion et d'une imbrication profonde des parcelles, généralement encloses. Les champs de plusieurs familles nobles de Redon sont enclavés dans les possessions du monastère, ce qui n'est pas sans provoquer quelquefois des conflits avec les moines. Il nous semble que l'élevage occupe une place très importante dans les trois cas examinés, ce qui n'étonnera personne, vu la nature du sol et la proximité de grands marchés de bestiaux.

Les manoirs restent en contact étroit avec les villes. S'ils sont fortifiés, ils peuvent servir de bastilles indispensables à la sécurité d'une cité mal protégée par ses murs (Ploërmel, Redon). Leurs propriétaires lèvent des cens dans les faubourgs, ont des maisons intra-muros et jouissent même de privilèges particuliers. Les sires de Quéhéon et de Coëtlogon perçoivent traditionnellement un tiers des recettes des coutumes de la foire fleurie de Pâques à Ploërmel et quatre deniers sur chaque bannie (161).

Notons, enfin, que ces petites seigneuries, de dimensions si réduites, changent souvent de maîtres et constituent, par leur proximité des villes, une proie éventuelle pour l'appétit de terre de quelques bourgeois enrichis. C'est ce que nous avons montré dans le paragraphe précédent.

*
**

(161) A.D.L.A., B 1974 (21 juin 1467 et 11 mai 1540) et B 1976 (16 mai 1414).

2° DES CONSTRUCTIONS CHARITABLES ET HOSPITALIÈRES

L'approche d'une ville médiévale s'annonce aussi par l'apparition de certains bâtiments particuliers : des léproseries, une première série d'hôpitaux, des chapelles votives, etc...

1. *Les parias des villes*

Pour bien saisir le problème, il faut rappeler que toute collectivité, qu'elle soit rurale ou urbaine, renferme une minorité d'associaux ou de réprouvés, une frange marginale inquiétante (162). Parmi les raisons qui excluent un individu du groupe figure une maladie ou une tare physique repoussante qui condamnent le malheureux à l'isolement.

La plus ancienne maladie infectieuse, connue en Bretagne dès le X^e siècle, est la lèpre qui a effrayé et même traumatisé plusieurs générations (163). Sa propagation s'est accélérée avec le retour des croisés et, contrairement à ce qui a été dit parfois, elle est loin d'avoir totalement disparu à la fin du Moyen Age (164). La peur panique qu'elle provoque se traduit dans le vocabulaire par un nombre impressionnant de mots servant à désigner le mal, les personnes qui en sont atteintes et les lieux qui les hébergent (165). Des mesures exceptionnelles sont prises pour exclure les contaminés et leurs descendants des communautés. Une véritable cérémonie, assimilable à un enterrement, scelle, en effet, leur rupture avec le reste des vivants (166). Il n'est pas possible de

(162) Plusieurs études récentes se sont penchées sur ce problème. Citons celles de Br. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, collection l'Histoire vivante, Flammarion, 1976, et de J.L. GOGLIN, *Les misérables dans l'Occident médiéval*, collection Point, 1976.

(163) J.C. SOURNIA, *Essai d'inventaire des léproseries en Bretagne, A.B.*, tome LXXV, n° 2, juin 1968, pages 317-343. — J. TRÉVÉDY, *La lèpre en Bretagne au XV^e siècle*, *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1903.

(164) A.D.F., 150 G 12 (mention de lépreux à Morlaix). — A.D. C.-du-N., E 906, compte de 1452-54, f° 26 (Guingamp). — A.M. Guingamp, CC 7, 1457, f° 15 v°, etc...

(165) Léontiasis, satiriasis, éléphantiasis, mal de Saint-Lazare... ladres, caqueux, caquins, cacous, cagots, mezeaux... maladreries, les Madeleines, Saint-Lazare, la caquinerie, le Krakouz-ty, le clandy, la maison rouge, le paradis (sic)...

(166) P. PARIS-JALLOBERT, *Journal historique de Vitré*, 1880, p. XXXIV-XXXV-XXXVI. — L. MAITRE, *L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, Nantes, 1880, pages 27, 46-47.

faire une distinction entre le véritable fléau transmis par le bacille de Hansen et des lésions cutanées, assimilées à la lèpre (gale, lupus, eczémas, etc...). La Bretagne a souffert aussi du « mal des ardents » provoqué par du pain de seigle empoisonné par une moisissure, l'ergot (167), du « mal de Saint-Méen » qui est une sorte de psoriasis, du « mal caduc » qui se manifeste notamment par des troubles de l'équilibre, du « haut mal » et de toutes sortes de troubles mentaux dont le plus spectaculaire est la « danse de Saint-Guy » qui rend les gens « frénétiques » (sic) (168).

Le duché a connu, enfin, la peste noire, appelée encore « mortalité », « pestilance » ou « mourine ». Si le premier assaut de 1349-1350 a laissé peu de souvenirs dans la documentation, les retours du fléau au XV^e siècle ont provoqué de terribles hécatombes et une peur panique chez les survivants (169).

La répulsion qu'inspirent certaines maladies, la prise de conscience, à la longue, du danger d'épidémie, le souci d'héberger dans les meilleures conditions (de l'époque) le plus possible de contaminés en les écartant des quartiers habités, le désir d'éliminer la vision démoralisante de morts-vivants... sont autant de raisons qui ont incité les autorités civiles et religieuses à multiplier les établissements secourables dans les faubourgs et dans la campagne voisine.

2. *Les léproseries* sont des bâtiments typiques des zones péri-urbaines

On les découvre, en effet, à bonne distance des murs d'enceinte, généralement à environ un ou deux kilomètres, parfois davantage. Mais, en même temps, il est souhaitable, par charité

(167) Il commençait par des vomissements suivis d'une diarrhée, puis prenait une forme nerveuse et gangreneuse. Des tumeurs, des tâches noires apparaissaient sur tous les membres qui finissaient par pourrir, se dessécher et tomber.

(168) Des descriptions terrifiantes de ces différentes maladies se trouvent dans le livre de J.M. MOUILLARD, *Vie de saint Vincent Ferrier*, 1856. Le volume contient de très larges extraits de l'enquête entreprise dans les années 1453-55 pour canoniser le dominicain espagnol. Le saint a accompli plusieurs miracles en guérissant des hommes et des femmes condamnés par le corps médical.

(169) Les principales épidémies se situent en 1404, 1412-13, 1430, 1441-42, 1448-49, 1452-53, 1460-64, 1468, 1471-74, 1479-84, 1487-89, 1498-1502.

chrétienne, que les malades reçoivent les dons des bourgeois et des voyageurs. Aussi ces repoussoirs ne sont guère éloignés des chemins fréquentés, des forêts (la Madeleine du Gâvre), des rivières qui apportent, par les bains, un soulagement momentané, des ponts, d'une colline ventée, car chacun se nourrit de l'espoir qu'un air pur apportera, sinon la guérison, du moins une rémission (170).

Chaque établissement dispose d'un patrimoine constitué au fil des ans. A la dot initiale apportée par le fondateur s'ajoutent les legs des malades qui ne sont pas forcément tous démunis et les dons des familles ou des amis. Une léproserie comprend une ou plusieurs maisons d'habitation, une chapelle, un cimetière appelé quelquefois, par dérision, le « paradis », des bâtiments d'exploitation et des terres (171). Les lépreux reçoivent des secours ; en 1465, une certaine Marguerite de Morlaix est pourvue, par la fabrique de Saint-Mathieu, d'une robe de drap gris d'Angleterre, d'un chaperon de « morequin », d'un manteau, d'une petite « coete », de « lincelx », d'un pot de terre et d'une poêle (172). Dans certaines seigneuries, il est dans les usages de leur faire don de bois, de morceaux de viande et de poisson (173).

3. *Des hôpitaux* ont été également bâtis à la périphérie des villes

Dans beaucoup de localités bretonnes, les centres hospitaliers constituent une véritable ceinture dont la localisation est à mettre en rapport avec les grands axes de pénétration. Il ne faut pas oublier, en effet, que leur vocation est d'héberger, en plus des

(170) La léproserie d'Antrain est à cinq cents mètres de la ville, celle de Carhaix est située sur les bords du chemin de Gourin, celle de Châteaubriant route de Rennes, celle de Clisson à la sortie du faubourg Saint-Gilles, la Madeleine de Dinan près du pont sur la Rance, celle de Fougères sur le chemin d'Iné, celle de Lannion dans le faubourg de Kermaria. La léproserie Saint-Ladre de Montfort est située à Coulon, celle de Saint-Lazare à Nantes rue des Hauts-Pavés, la léproserie Saint-Denis de Ploërmel route d'Augan...

(171) Une analyse rapide des hôpitaux et léproseries, avec leurs biens, a été faite par Mlle S. SALPIN, *Géographie hospitalière de la Bretagne au Moyen Age*, D.E.S. Rennes, 1957.

(172) A.D.F., 150 G 12, compte de 1465-66. Marguerite a coûté au total 164 sous à la fabrique.

(173) A.D.L.A., H 482 (1427) : devoirs perçus par les lépreux de Nantes aux portes de la ville. L'évêque de Nantes lève sur les bouchers un droit de « nomblaige » au bénéfice des lépreux.

malades, des pauvres, des orphelins et des femmes en couches, les gens de passage : voyageurs démunis, colporteurs, vagabonds et pèlerins (173).

Ce n'est pas sans raison si cinq des six hôpitaux rennais sont situés dans les faubourgs, quelquefois loin du centre, comme celui de Sainte-Marguerite, fixé depuis 1412 à proximité du pont de Saint-Martin sur l'Ille. Les deux grands hôpitaux extra-muros de Vitré, Saint-Nicolas (fin XII^e siècle) et Saint-Yves (début XIV^e siècle), correspondent l'un au faubourg du Rachapt, route de Fougères et de la Normandie, l'autre au grand chemin de Rennes, fréquenté par les pèlerins qui se rendent à Saint-Méen. Une léproserie s'isole à mille sept cents mètres, route d'Argentré (174). A Nantes, la Loire et ses ponts ont constitué l'élément attractif majeur ; la grande aumônerie de Toussaints, sur les ponts et dans l'île de la Grande-Biesse, est doublée par d'autres installations attirées par ce grand axe de circulation en direction du Poitou (175).

Les épidémies de peste ont « appauvri et dépeuplé » les villes (176). Les municipalités ont été amenées à prendre des mesures énergiques parmi lesquelles nous retiendrons l'isolement des contagieux dans des bâtiments abandonnés ou dans des hôpitaux qui leur sont spécialement affectés et qui s'identifient aux « mouirois » dont parlait le docteur Laennec au siècle dernier (177). Richard d'Etampes, frère du duc Jean V, patronne la fondation d'un hôpital dans sa bonne ville de Clisson, en 1433, et lui octroie des moyens d'existence ; cette *domus pauperum* est spécialisée dans le traitement du « mal des Ardents » ou « feu de Saint-Antoine » et est, de ce fait, bâtie en dehors des quartiers densément habités (178).

(174) G. PERQUIS, *Les établissements hospitaliers de Vitré à l'époque médiévale*, D.E.S. Rennes, sans date, A.D. I.-et-V.

(175) Il s'agit de l'infirmerie du prieuré bénédictin de Pirmil, de la léproserie de la Madeleine, de l'aumônerie Saint-Julien près du port, de l'hôpital Sainte-Catherine des Hospitaliers au confluent de l'Erdre et de la Loire, de l'hospice de Notre-Dame-de-la-Pitié près de la Porte Briant-Maillard.

(176) A.D.L.A., B 6, f° 112 ; E 213 (1472).

(177) A.M. Nantes, BB 1 (1472) ; CC 100, f° 23 ; CC 249, f° 27-28 v°.

(178) A.D.L.A., H 479, 18 février 1433 : route de Gétigné.

4. *Certaines catégories de chapelles*

On trouve enfin, à l'extérieur des villes, des chapelles votives ou destinées à accueillir une catégorie particulière de pèlerins dont on ne souhaite pas toujours la présence intra-muros. A Fougères, le bourg Saint-Léonard possède à sa sortie, à environ six cents mètres de la ville, sur la route de Laval, une petite chapelle ou oratoire de Saint-Jean d'Iné, édifiée au XII^e siècle et donnée jadis par Henri, seigneur de la ville, à l'abbaye normande de Savigny. Le Bourg-Roger est annoncé, pour sa part, par la chapelle Saint-Gorgon où l'on soignait la goutte.

Des saints passaient pour conjurer la peste : saint Jean Discalceat, un Franciscain mort en 1349 ; saint Roch, originaire de Montpellier ; saint Sébastien. Ce n'est pas sans raison si plusieurs églises et chapelles leur sont dédiées dans le duché : quatre-vingts à saint Roch, une centaine à saint Sébastien. Beaucoup sont situées dans la zone péri-urbaine. Des processions grandioses conduisent, à chaque « mortalité », des milliers de Nantais et de paysans des villages voisins à Saint-Sébastien-sur-Loire, au-delà des ponts, pour supplier le saint Patron d'arrêter la calamité (179).

*
**

3^o LES BATIMENTS A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Beaucoup d'artisans vivent et travaillent en dehors des remparts, aux limites des champs. Il est donc normal qu'on y rencontre, de préférence, leurs ateliers, leurs outils.

1. *Les moulins* prolifèrent aux abords des villes.

La meunerie, déjà fort ancienne puisqu'elle est attestée en Bretagne dès le IX^e siècle, prend une réelle importance dans les chefs-lieux de seigneuries productrices de céréales (180). Le

(179) D. SAMSON, *Les Saints protecteurs de la peste, épidémies et médecines*, B.S.A.F., tome XCVI, 1970, pages 202-18. — L. DELATTRE, *Le voyage de dévotion du corps de ville nantais à Saint-Sébastien*, B.S.A.N. L.-Inf., tome 53, 1912, pages 1-6.

(180) Cf. le tableau joint en annexe.

moulin à eau « bladeret » est d'un usage commun, mais reste vulnérable et nécessite sur place des ouvriers qualifiés : des charpentiers « amouleurs », des maçons, des « fèvres » expérimentés. Le moulin à vent s'est propagé sur les côtes ventées de l'Arvor et du pays de Retz (181). Le moulin marémoteur n'est pas inconnu dans les ports et dans les abers ; sa présence est signalée près de Landerneau et de Pont-l'Abbé (182).

La tannerie, véritable spécialité des villes armoricaines, a provoqué l'apparition puis la prolifération de moulins à tan broyant l'écorce du chêne. Cet appareil, bien que fragile et coûteux, est d'un si bon rapport que certains seigneurs n'ont pas hésité, comme à Vannes, à reconverter ainsi d'anciens moulins à fouler (183).

Les premières « papeteries » bretonnes, peut-être introduites dans le duché par des émigrés normands, s'installent dans les campagnes à l'initiative de seigneurs éclairés et ouverts aux expériences étrangères (184). Des moulins à une roue, munis de deux ou trois cuves, de quatre ou cinq piles et d'un « appenti » pour préparer la colle surgissent le long des ruisseaux, à quelques kilomètres des villes ou dans leurs faubourgs. Des engins de ce type fonctionnent sur les bords du ruisseau de Groutel et de l'étang ducal à Saint-Patern de Vannes (185), sur le Jarlot de Morlaix, sur les terres des Rohan et peut-être déjà aux abords de Landerneau (186).

(181) L. DURAND-VAUGARON, *Technologie et terminologie du moulin à eau en Bretagne, A.B.*, tome LXXVI, n° 2, juin 1969, pages 285-353, et *Le moulin à vent en Bretagne, A.B.*, tome LXXIV, n° 2, juin 1967, pages 299-348.

(182) Bibl. Mun. Nantes, n° 1710, B 25 (1475). — A.D.L.A., B 2025, n° 2 (1480), f° 72 v°. Les moulins de Treffriagat à Pont-l'Abbé « moulans o la mer ».

(183) A.D.M., 85 G 5, f° 51 : il s'agit des moulins dits de Rohan dans la paroisse de Saint-Salomon de Vannes, propriété du chapitre.

(184) H. DU HALGOUËT, *Coup d'œil sur l'industrie rurale du papier dans la province de Bretagne, B.S.P.M.*, 1939, pages 38-39, 42-43, 56.

(185) A.D.L.A., B 2339, f° 37. Ces moulins sont dûs à l'initiative du seigneur de Boismorant.

(186) J. BAZIN, *op. cit.*, pages 54-56. Peut-être faut-il attribuer au Moyen Age l'origine de cette variété de papier ou « tresse » produite à Landerneau aux XVI^e et XVII^e siècles ? Le moulin sur le Jarlot de Morlaix appartient aux sires de Rosampol.

La draperie et la toilerie ont nécessité, enfin, l'usage du moulin « fouleret », aussi commun que le « bladeret » et que celui à tan.

2. *Des ateliers polluants ou bruyants* sont installés de préférence à distance des quartiers aisés, en bordure des cours d'eau, des étangs, des forêts. Les cadres à sécher les peaux ou « pelains » des tanneurs préfèrent à tout autre endroit les rives du Nançon à Saint-Sulpice de Fougères, les bords du Groutel à Vannes, les faubourgs de la Trinité et de la Vallée à Clisson, le Val de Lamballe, les confins du Trotieu-Lambert à Guingamp, etc... (187). Les boursiers, les « baudroyers », les parcheminiers rejoignent quelquefois leurs fournisseurs de cuirs variés et peuvent manier, sans risque de nuire à leurs voisins, « la paste et l'allung ».

Chaque localité dispose d'une ou de plusieurs forges où des « fèvres » fabriquent les outils nécessaires aux chantiers, aux artisans. Ces ouvriers qualifiés et leurs collègues cloutiers, claveuriers (serruriers), pintiers (fabricants de pots d'étain, en même temps zingueurs), casseurs d'acier, maréchaux-ferrants... évitent souvent de s'installer dans les centres pour des raisons évidentes de sécurité, d'espace et de bruit. Mais ce n'est pas une règle absolue (188) ! Beaucoup de « texiers », de drapiers, de « lingiers », de foulons, de teinturiers recherchent aussi le voisinage de la campagne avec laquelle ils nouent des liens professionnels étroits (189). Les bouchers, riches et nombreux en Bretagne (190), occupent parfois aussi des quartiers réservés, pour éviter de souiller trop de rues, et sont obligés de construire leurs abattoirs à la périphérie (191).

*
**

(187) P. DE BERTHOU, *Clisson et ses monuments*, 1910, page 307. — A. JARRY, *Essai d'histoire générale sur la paroisse et la ville d'Antrain*, 1934, page 135. — G. BEAUCHESNE, *Notes sur les documents du XV^e siècle provenant de la Chambre des Comptes, M.S.H.A.B.*, tome XXXIII, 1953, page 78. — A.D.L.A., B 1830, f^o 3 ; 2101, f^o 5 v^o. — A.D. C.-du-N., E 192, n^o 33 ; E 203, n^o 2 ; E 537, n^o 31 ; E 1139...

(188) A.D. I-et-V., 1 F 1311, compte de 1450-52, f^o 74 v^o (les forges de Solvance à Quintin). — A.D.L.A., B 982, f^o 56 v^o (la rue des Fèvres à Auray) ; B 1582, f^o 16 (rue des Fèvres à Hennebont).

(189) H. TOUCHARD, *op. cit.*, pages 40, 65-67.

(190) Une petite localité comme Quintin comptait dix-neuf bouchers en 1495. La cohue de Guingamp abritait trente-quatre étaux de marchands de viande, etc...

(191) A Vannes, la boucherie est isolée dans un quartier spécial du faubourg Saint-Salomon.

Cette symbiose ville-campagne, perceptible dans la zone péri-urbaine proche, est un phénomène général dans tout le duché. Ce secteur privilégié, dont nous nous sommes efforcé de définir les limites, l'aspect et le rôle, est indispensable à l'existence même des cités, petites ou grandes.

Malheureusement, beaucoup d'inconnues subsistent et de nombreuses recherches restent encore à accomplir. Qu'il nous soit permis de donner un seul exemple. Nous évoquons dans le premier paragraphe, sans insister, ces croix de pierre qui marquent souvent l'entrée dans une agglomération. Leur rôle religieux mériterait une analyse aussi approfondie que celle qui vient d'être entreprise récemment pour les campagnes (192).

JEAN-PIERRE LEGUAY

(192) H. et L. MARTIN, *Croix rurales et sacralisation de l'espace : le cas de la Bretagne au Moyen Age*, extrait des *Archives des Sciences sociales des religions*, n° 43/1, 1977.

ANNEXE

LISTE DES MOULINS URBAINS AU XV^e SIÈCLE

<i>Villes</i>	<i>Moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Ancenis	un moulin à vent aux portes de la ville. (A.D. L.-A. B 1815, f° 16 v°. E 261-63).		
Antrain	les moulins du Couesnon et du Lymou. (B 7 f° 24).	des moulins à fouler.	
Auray		un moulin à fouler dès 1262. (B.-A. Pocquet : <i>le plus ancien rôle p. 63</i>).	
Bécherel	le moulin à la limite de Miniac le moulin de la tour près du château moulin de Caune, de Trévérien, de St-Just, du Tertre en Ivignac, de Plouasné dans la seigneurie. (B 2093 (1504). A.D. I.-et-V. 2 A 69).	moulin à draps de la Robetaie à Caune sur la Rance.	
Carhaix		un moulin fouleret de Pontsabiec (en mauvais état). (B 1103, f° 6 v°).	
Châteaubriant	moulin de la Torche moulin de la Coaire moulin de Choaisel moulin à vent de St-Michel	plusieurs mal localisés au M.-A.	moulin à tan des Planches.

<i>Villes</i>	<i>moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Châteaubriant	moulin à vent de Rouffigné moulin de la Tousche Erbray. La seigneurie aurait au total sept moulins dont trois à vent. (B 2101 (1500).		
Châteaugiron	moulin du château sur l'Yaigne moulins de Nouvaistou de l'Esperon, de Trone- teron. (B 2104, f ^o 3,7).	six moulins à fouler dans la seigneurie : Amanlis, Nouvoitou, bords de l'Yaigne, Troneteron.	
Châteaulin	plusieurs. (A. de La Borderie : <i>nouveau recueil du XIII^e-XIV^e n^o XLVIII</i>).		
Châtelaudren	plusieurs, très anciens. (A.D. L.-A. B 7, f ^o 23).	plusieurs dès la fin du XII ^e siècle.	
Clisson	quatre moulins en ville et quinze dans la seigneurie. (B 1830/2, f ^o 58, H 32).	plusieurs dès 1216.	
Dinan	moulins du pont sur la Rance. (B 1260).		
Dol	une quinzaine autour de la ville, sans possibilité de distinction. (E 61).		

<i>Villes</i>	<i>moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Fougères	les moulins à blé de la Tranchée du château.	moulins à draps de la Porte du Chesne, de la Roche, des Plances, de la Bataille sur le Nançon.	
	(A.D. I.-et-V. 1 F 1113 - A.D. L.-A. B 7, f° 22 v°. B 8, f° 105. E 131, f° 59).		
Guérande	la ville aurait eu six moulins à vent.		
	(H. Quilgars, p. 11).		
Guingamp	moulin des Bourgeois moulin de Toulquelenic plusieurs autres difficiles à localiser.	nous en avons trouvé six dans les comptes : Goezgoriou, Mezart, Rochefort, Touldu, Minibriac, Plestin (en ruines).	deux à tan : Rochefort Touldu près de la porte St-Michel.
	(A.D. C.-du-N. E 906, 916, 1139. A.M.G. CC 7-8).		
Hennebont		un moulin à fouler dès 1264.	
	(A. Croix, p. 33).		
Josselin		un dès 1202.	un dès 1231.
	(le même, p. 17).		
Jugon	plusieurs sur les bords de l'étang.	plusieurs dès 1306.	
	(B 1621).		
La Guerche	deux moulins de Carqueron moulin de Roches moulin à vent de la Garde.	moulins de Carqueron.	un à Carqueron.
	(B 2448 et 211/5-6).		

<i>Villes</i>	<i>moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Lamballe	La seigneurie compte au moins trente-quatre moulins dont au moins six à fouler autour de la ville, sur les bords du Gouessan. <i>(M. Chauvin, p. 224. L'auteur donne la liste).</i>		un à tan.
Landerneau	huit moulins « bladerets » connus dont un construit en 1517. <i>(B. Mun. Nantes n° 1710, B 25 1475).</i>	deux à fouler.	
Lannion	un moulin connu. <i>(A.D. L.-A. E 215 (1488).</i>		
La Roche-Bernard	<i>(A. Croix, p. 33).</i>		un dès 1357.
Le Gâvre	un moulin à blé. <i>(A.D. I.-et-V. 1 F 1116 (1450).</i>	un à fouler.	
Lesneven	au moins sept dans la seigneurie. <i>(B 1727).</i>	un à fouler.	
Machecoul	trois à vent près de la ville. <i>(Abbé Boucard B.S.A. H.N.L. Inf. 1948, t. 87, p. 99).</i>		
Malestroit	plusieurs (?). <i>(B 1966).</i>	deux à fouler dont un dès 1220.	un à tan.
Marcillé-Robert	plusieurs (?). <i>(A.D. I.-et-V. 1 F 1541 (1470).</i>	un à fouler.	
Moncontour		un connu dès 1451.	

<i>Villes</i>	<i>moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Montfort	six moulins dans la seigneurie : Plumaugat, Saint-Nicolas, Travan, C a r r a y, Boutavent, Ysaugouet. (A.D. I.-et-V. 1 F 1545 et 1546).	deux : Harelle et Ysaugouet.	
Morlaix	deux sont connus : celui du port à vent, celui de Tuougloce. Il doit y en avoir d'autres. (A.D. L.-A. B 1800).	au moins deux.	un à tan.
Nantes	La ville de Nantes dispose de plusieurs moulins à blé, à fouler, situés sur les bords de l'Erdre (Barbin, halles), dans le quartier du Marchix (à vent), sur la Loire. Il est impossible de les recenser, faute de comptes seigneuriaux complets.		
Ploërmel	plusieurs (?). (A.D. L.-A. B 3, f ^o 77 - Actes de Jean V n ^o 2140).	plusieurs (?).	
Pontivy	les moulins du manoir des Salles. (H. du Halgouët, p. 137).		un à tan.
Pont-l'Abbé	nous en avons compté sept dans la seigneurie : K e r o u y l, Treffiagat, Pont-Gourrain, Kerbua, du Perrier, de Kera-denen, de Pont-l'Abbé. (A.D. L.-A. B 2025 (1480)).	un est connu à Pont-Gourrain.	
Quimper	La ville de Quimper possède plusieurs moulins sur l'Odet, mais impossibles à recenser comme à Nantes et à Rennes. (A.D. F. 2 G 229 et E 1516).		
Quimperlé	deux sont connus : celui du chemin, celui dit de Guen. (A.D. F. 5 H 113, A.D. L.-A. E 79).	un moulin à fouler de Cleuznez.	un à tan.

<i>Villes</i>	<i>moulins à céréales</i>	<i>A fouler</i>	<i>à tan</i>
Quintin	plusieurs (?). <i>(A.D. I.-et-V. comptes de Quintin).</i>	au moins trois : « es Loups », de la Perche, de Madzières.	un à tan.
Rennes	plusieurs à blé : Le Comte, Saint-Martin, Saint-Georges, de Bourg-l'Evêque, etc... Aucun recensement n'est possible. Les textes se contentent généralement de mentionner « les moulins » de la Vilaine, les moulins de l'Ille...		
Rochefort	une quinzaine de moulins sont signalés dans la seigneurie, sans distinction. On sait cependant qu'il en existe un à tan dès 1430. <i>(A.D. L.-A. B 2449).</i>		
Rosporden	une rue des moulins existe au voisinage de l'étang. <i>(B 1236 (1539)).</i>		
Rostrenen	deux moulins à blé : Cordy, Belle Chasse. <i>(B 695 (1543)).</i>		
Saint-Aubin		un moulin à fouler.	deux à tan, un à papier. <i>(G. Beauchesne M.S.H.A.B., tome XXXIII 1953 (1432)).</i>
Saint-Brieuc	plusieurs (?). <i>(Anc. Ev. II 245).</i>	un à fouler dès 1340.	
Saint-Pol	deux connus : Caradoret et Brazpaul. <i>(A.D. L.-A. E 65 (1410)).</i>	un à fouler à Caradoret.	
Vannes	plusieurs (?) situés dans les faubourgs près des deux étangs. <i>(B. S.P.M. 1976. A.B. 1975).</i>	les moulins de Rohan à St-Salomon, à fouler et à tan et un moulin à papier à St-Patern.	
Vitré	plusieurs (?) sur la Vilaine. <i>(A.D. I.-et-V. 1 F 1533).</i>	un à draps dès 1404.	